



PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

DE L'INDUSTRIE DES GRAINS AU QUÉBEC

AVANT-PROPOS

Le présent document dresse le portrait de l'industrie des grains du Québec. Il traite de la demande et des marchés des grains, des échanges commerciaux, des circuits de commercialisation, de la production, de la compétitivité des entreprises, de la recherche et de l'innovation, du développement durable ainsi que des principaux enjeux et défis du secteur. Certains aspects font ici l'objet d'une analyse comparative en vue de situer le Québec par rapport à ses compétiteurs. Par ailleurs, une analyse approfondie de la compétitivité des producteurs est présentée dans le rapport *Étude sur la compétitivité des producteurs de grains du Québec* (2020); la mise à jour est prévue en 2025.

Ce portrait est une mise à jour du précédent portrait publié en 2019 et qui couvrait la période de 2014 à 2018. Dans la présente analyse, la période couverte va de 2019 à 2023. Le portrait-diagnostic sectoriel a été réalisé dans le contexte de l'examen périodique des interventions des Producteurs de grains du Québec (PGQ), dans le cadre de l'application du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec (RLRQ, chap. M-35.1, r. 177).

Cet examen est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie) conformément à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chap. M-35.1). Cet article énonce ce qui suit :

« À la demande de la Régie et au plus tard tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé. »

Le secteur a été évalué en fonction des 16 principes de développement durable définis par la Loi sur le développement durable. Ces principes, auxquels se sont ajoutés plus récemment les enjeux relatifs aux changements climatiques, visent à assurer une analyse intégrée des dimensions sociale, environnementale et économique du développement des secteurs faisant l'objet d'un portrait-diagnostic.

SOMMAIRE

DEMANDE ET MARCHÉS

- La demande mondiale de grains a augmenté de 7,7 % entre 2014-2018 et 2019-2023. Au Canada, la consommation de grains a progressé de près de 9,8 %, avec une forte hausse de la consommation des céréales secondaires par les humains.
- Au Québec, plus de 80 % des grains, principalement le maïs, sont destinés à l'alimentation animale et à la transformation industrielle. La consommation humaine de grains évolue sous l'influence de nouvelles tendances alimentaires. Par ailleurs, la hausse des prix des produits céréaliers s'explique surtout par des facteurs comme les crises géopolitiques, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et la volatilité des marchés agricoles.
- Dans les perspectives à venir, la croissance de la demande mondiale de grains devrait ralentir. Toutefois, la consommation humaine devrait continuer d'augmenter, notamment en Asie. La demande liée aux biocarburants et à l'alimentation animale devrait croître plus lentement, en raison de la saturation des marchés développés et d'une croissance économique plus modérée.
- Les exportations mondiales ont crû de 54 % en valeur de 2019 à 2023, principalement à cause des prix élevés. Le Canada exporte surtout des oléagineux, alors que le Québec a doublé ses exportations de maïs et de soya, affichant une balance commerciale excédentaire.
- L'industrie québécoise a généré près de 6,99 milliards de dollars (G\$) de ventes totales en 2023.

PRODUCTION DE GRAINS

- La production mondiale de grains a atteint 3,4 milliards de tonnes par an de 2019 à 2023, en hausse par rapport à la période 2014-2018. Le blé, le maïs et le soya dominent. La Chine et les États-Unis représentent 34 % de la production.
- Le Canada a produit 92 millions de tonnes par an en moyenne. Le blé et le canola dominent dans l'Ouest, alors que le maïs et le soya dominent dans l'Est. Plus de la moitié des grains sont exportés.
- Le Québec a produit 5,3 millions de tonnes par an, en légère baisse. Le maïs et le soya représentent 86,5 % de la production. Le blé et le soya progressent, mais le maïs et l'orge reculent.
- Les superficies de grains biologiques ont augmenté de 45 %, atteignant près de 64 000 ha. Le soya, le blé et le maïs dominent. Le blé biologique a doublé, porté par la demande locale et l'exportation.
- Les rendements ont baissé pour le maïs, l'orge, le blé et le canola. Ceux du soya et de l'avoine ont progressé. L'Ontario dépasse le Québec, sauf dans le cas du soya, où les performances sont similaires.

PERFORMANCE

- La mobilisation du secteur des grains en faveur de pratiques durables est en croissance, notamment en matière de gestion des sols, de réduction des pesticides et des émissions de GES. Soutenue par le Plan d'agriculture durable 2020-2030, cette transition vers une agriculture plus résiliente et écologique s'accompagne d'une démarche collective visant à doter la filière d'une stratégie de développement durable.
- Entre 2019 et 2022, la rentabilité des fermes de céréales et d'oléagineux a augmenté, notamment dans les régions centrales. En revanche, dans les régions périphériques, plus d'exploitations ont eu du mal à couvrir leurs coûts. Ces écarts sont en partie atténués par les programmes gouvernementaux.
- En 2023, l'industrie des grains a soutenu environ 23 000 emplois au Québec. Elle a généré 3 027 M\$ de retombées économiques, dont 53 % de cette valeur provient de contenu québécois.

ENJEUX ET DÉFIS

- Le maintien et le développement d'une concertation efficace, comme celle menée par Concertation Grains Québec, sont une occasion de structurer la filière, de mutualiser les données et de développer des projets collectifs visant à renforcer la compétitivité, la durabilité, l'innovation et l'autonomie alimentaire.
- La dégradation des sols compromet la performance agronomique et économique des exploitations, ce qui fait de leur préservation un enjeu stratégique pour la pérennité du secteur. La mobilisation croissante autour de cet enjeu constitue une dynamique prometteuse qu'il faut maintenir et accélérer.
- La vitesse et l'intensité des changements climatiques s'accroissent. Ils vont causer des impacts croissants et de plus en plus variables sur la capacité des territoires à assurer la productivité, le rendement et la compétitivité des exploitations de grandes cultures. Une démarche structurée de réflexion serait opportune pour mutualiser les efforts et mettre au point un plan d'adaptation afin de gérer ces risques et d'assurer la résilience du secteur.
- Les innovations offrent des solutions concrètes, mais leur adoption reste variable selon les exploitations. Un accompagnement renforcé et des essais à la ferme sont essentiels pour une appropriation efficace. Le Centre de recherche sur les grains (CÉROM) et l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) sont des atouts pour la filière et les producteurs.

TABLE DES MATIÈRES

1	Demande et marchés	7
1.1	Évolution de la demande	7
1.1.1	Monde	7
1.1.2	Canada	7
1.1.3	Québec	8
1.2.	Perspectives de marché	9
1.2.1	À l'échelle mondiale	9
1.2.2	Au québec	10
1.3.	Échanges commerciaux	10
1.3.1	Échanges internationaux	10
1.1.1.	Échanges canadiens	11
1.1.2.	Échanges québécois	11
1.4.	Dynamique économique de l'industrie québécoise des grains en 2023	12
2	Production de grains	14
2.1	Situation mondiale	14
2.2	Situation au canada	14
2.1	Situation au québec	15
2.2	Recettes monétaires	16
2.5	Rendements	17
2.6	Production de semences certifiées	18
2.7	Production de grains biologiques	18
3	Canaux de distribution des grains	19
4	Transformation des grains	20
4.1	Transformation pour l'alimentation humaine	20
4.1.1	Industrie de la boulangerie et de la fabrication de tortillas	20
4.1.2	Industrie de la mouture du grain céréalier et des graines oléagineuses	20
4.2	Transformation pour l'alimentation animale	22
4.3	Transformation pour la fabrication de biocarburants	22
5	Performance du secteur	23
5.1	Performance environnementale	23
5.1.1	Adaptation aux changements climatiques et réduction des émissions de gaz à effet de serre	23
5.1.2	Réduction de l'usage des pesticides et de leurs risques	24
5.1.3	Santé et conservation des sols	24
5.1.4	Gestion de l'eau	25
5.1.5	Gestion des matières fertilisantes	25
5.1.6	Biodiversité	25
5.2	Performance financière	26
5.2.1	Rentabilité des fermes de céréales et d'oléagineux	26
5.2.2	Marge bénéficiaire des fermes de culture de céréales et d'oléagineux	27
5.2.3	Taux d'endettement des fermes de culture de céréales et d'oléagineux	27
5.2.4	Soutien gouvernemental	28
5.3	Performance économique : retombées de l'industrie des grains au québec	30
6	Recherche et innovation	31
6.1	Acteurs de la recherche	31
6.1.1	Acteurs publics	31
6.1.2	Acteurs privés	31
7	Enjeux et défis	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Consommation humaine de grains au Canada, 2014-2023 (en kilogrammes par habitant) ___	8
Tableau 2 – Évolution des volumes d'exportations mondiales de grains céréaliers et oléagineux dans les principaux pays exportateurs, 2019-2023 _____	10
Tableau 3 – Volume des exportations des grains céréaliers et oléagineux du Canada et des principales provinces et croissance annuelle, 2019-2023 _____	11
Tableau 4 – Répartition des ventes finales, des ventes intermédiaires et des revenus complémentaires, 2023 _____	13
Tableau 5 – Marge bénéficiaire moyenne des fermes de culture de céréales et d'oléagineux par régions canadiennes, 2015-2023 _____	27
Tableau 6 – Soutien gouvernemental aux entreprises de céréales et de protéagineux par programmes de gestion des risques de la Financière agricole du Québec, 2015-2022 (en millions de dollars) ___	28
Tableau 7 – Retombées économiques liées à l'industrie des grains au Québec (M\$), 2023 _____	30

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Utilisation des grains dans le monde, 2014-2023 (en millions de tonnes) _____	7
Figure 2 – Utilisation des grains au Canada 2014-2023 (en millions de tonnes) _____	8
Figure 3 – Évolution des prix à la consommation au Québec, 2014-2024 _____	9
Figure 4 – Évolution de la valeur des exportations et des importations québécoises des grains, 2019-2023 _____	12
Figure 5 – Évolution annuelle de la production et de l'utilisation de grains au Canada, 2014-2023 (en millions de tonnes) _____	14
Figure 6 – Évolution des recettes monétaires par cultures, 2014-2023 (en millions de dollars) _____	16
Figure 7 – Évolution du prix annuel moyen des grains, 2014-2023 (en dollars par tonne) _____	17
Figure 8 – Comparaison de l'écart périodique (2014-2018 et 2019-2023) du rendement annuel moyen du Québec et de l'Ontario (en tonnes par hectare) _____	17
Figure 9 – Rentabilité des entreprises de grandes cultures des régions centrales au Québec par catégories de revenu net, avant et après paiements de programmes, 2014-2022 _____	26
Figure 10 – Rentabilité des entreprises de grandes cultures des régions périphériques au Québec par catégories de revenu net, avant et après paiements de programmes, 2014-2022 _____	27
Figure 11 – Ratio d'endettement des fermes de culture de céréales et d'oléagineux, moyenne par ferme, par régions canadiennes, 2015-2023 _____	28
Figure 12 – Soutien gouvernemental accordé aux fermes de culture de céréales et d'oléagineux, moyenne par ferme, en proportion de leurs revenus totaux, par régions canadiennes, 2015-2023 _____	29
Figure 13 – Paiements gouvernementaux déclarés en pourcentage des revenus bruts totaux des entreprises de grandes cultures des régions centrales et périphériques, selon la taille et la région, moyenne par ferme, 2014-2022 _____	29

1 DEMANDE ET MARCHÉS

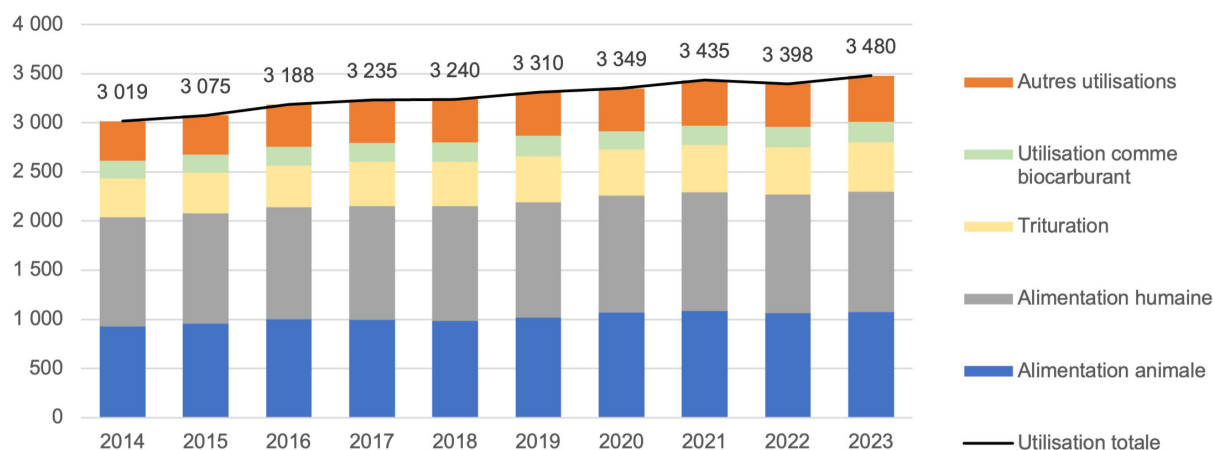
1.1 ÉVOLUTION DE LA DEMANDE

1.1.1 MONDE

Les grains font partie de l'alimentation humaine et animale, mais ils sont également destinés à d'autres usages comme la fabrication de bioproduits (ex. : éthanol). Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de 2019 à 2023, près de 3,4 milliards de tonnes de grains, y compris les oléagineux, ont été utilisées en moyenne chaque année à travers le monde, comparativement à 3,2 milliards de tonnes pour la période 2014-2018. Cette augmentation de 7,7 % de l'utilisation des grains est surtout attribuable à un plus grand usage pour l'alimentation animale et humaine et pour la trituration des oléagineux. L'accroissement de la population mondiale de 5,3 %, entre les deux périodes quinquennales analysées, a fait augmenter la demande en grains. Le maïs, le soya et les autres oléagineux ont été les principales productions en croissance.

Environ 35 % des grains, y compris les oléagineux, produits dans le monde en 2023 ont été consommés par les humains et 31 % l'ont été par les animaux. Le reste des grains a servi à la trituration (15 %), à la fabrication de biocarburants (6 %) et à d'autres usages (13 %). Les principaux grains utilisés dans le monde sont le maïs (36 % des grains), le blé (23 %), le riz (15 %) et le soya (11 %). Le blé, le riz, le millet et le sorgho sont principalement destinés à la consommation humaine, tandis que le maïs, l'avoine et les autres céréales sont majoritairement utilisés pour l'alimentation animale. En 2023, le blé dominait la consommation mondiale de grains par habitant (65 kg), suivi du riz (51 kg) et du maïs (18 kg).

Figure 1 – Utilisation des grains dans le monde, 2014-2023 (en millions de tonnes)

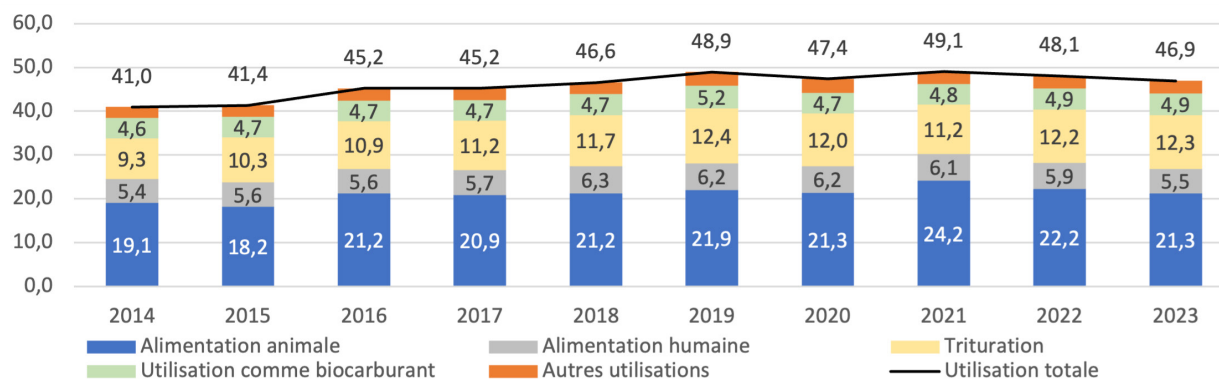


Source : [Explorateur des données de l'OCDE](#) • [Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2024-2033](#); compilation du MAPAQ.

1.1.2 CANADA

Au Canada, près de 48,8 millions de tonnes de grains ont été utilisées en moyenne annuellement de 2019 à 2023, ce qui équivaut à 9,8 % de plus que la moyenne durant la période 2014-2018. Environ 46 % des grains utilisés au Canada servent à alimenter les animaux et 12 %, à nourrir les humains. Le reste est utilisé pour la trituration (25 %), la fabrication de biocarburants (10 %) et d'autres usages (6 %). Le maïs est le grain le plus utilisé; il représente 33 % des utilisations.

Figure 2 — Utilisation des grains au Canada 2014-2023 (en millions de tonnes)



Source : Explorateur des données de l'OCDE • Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2024-2033; compilation du MAPAQ.

Entre les deux périodes quinquennales, la consommation moyenne par habitant a progressé de 1 % pour le blé, de 5 % pour le riz et davantage pour les autres céréales (+26 %). Les consommateurs canadiens semblent plus enclins à diversifier leurs achats de grains. Par exemple, le quinoa, le sorgho et le sarrasin gagnent en popularité selon une récente étude¹. En revanche, le maïs et les grains oléagineux ont été moins consommés.

Tableau 1 – Consommation humaine de grains au Canada, 2014-2023 (en kilogrammes par habitant)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2014-2018	Moyenne 2019-2023	Variation
Blé	71,9	75,8	70,7	73,6	76,8	76,0	74,5	76,5	71,4	74,1	73,8	74,5	1 %
Maïs	36,7	31,0	33,6	28,5	42,4	29,8	25,4	28,8	28,8	28,6	34,4	28,3	-18 %
Autres céréales	9,9	9,7	6,9	6,0	11,8	11,1	11,1	10,1	11,7	11,6	8,8	11,1	26 %
Riz	10,1	10,0	9,8	9,8	9,8	10,1	10,6	10,3	10,6	10,6	9,9	10,4	5 %
Soya	15,3	19,6	22,5	27,7	20,7	29,4	20,8	17,2	14,5	14,6	21,2	19,3	-9 %
Autres oléagineux	8,6	9,5	10,3	7,7	7,7	8,7	7,9	6,4	6,4	6,1	8,8	7,1	-19 %

Source : Explorateur des données de l'OCDE • Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2023-2032; compilation du MAPAQ.

1.1.3 QUÉBEC

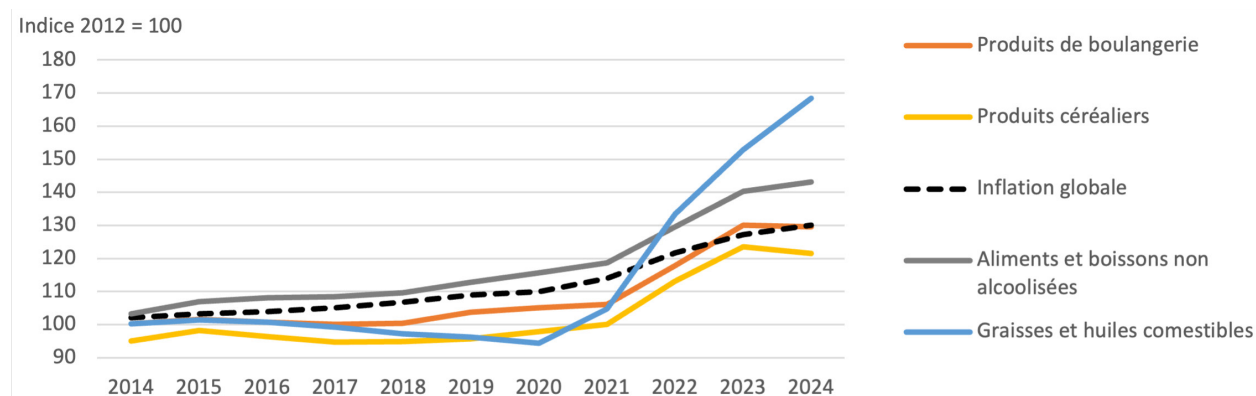
La hausse des prix sur les marchés mondiaux se répercute sur les prix à la consommation au Québec

Les prix à la consommation ont fortement augmenté en 2022 et en 2023. La conjoncture mondiale (conflit en Ukraine, COVID, enjeux commerciaux, etc.) a accentué les pressions à la hausse sur les prix internationaux des céréales et sur les prix à la consommation au Québec. De 2019 à 2024, les prix payés par les consommateurs ont augmenté de 25 % pour les produits de boulangerie, de 27 % pour les produits céréaliers et de 75 % pour les graisses et les huiles comestibles (à l'exception du beurre).

Les Québécois consomment les grains sous diverses formes, dont les grains soufflés, les boissons végétales, les huiles, les alcools et la farine. Dans une deuxième transformation, celle-ci permet la fabrication de pain, des pâtisseries, des biscuits, des pâtes alimentaires, etc. Il importe de souligner que la majeure partie des grains utilisés au Québec (plus de 80 %) est destinée à l'alimentation animale et à la transformation industrielle (ex. : biocarburants, diverses matières premières pour l'industrie pharmaceutique et la fabrication de plastique compostable et biodégradable). Le maïs est le grain le plus utilisé dans ces industries, suivi du soya, du canola, du blé, de l'orge et de l'avoine.

¹ Voir en ligne https://ardentmills.ca/media/zlhd5ycm/tendance-a-table_fnl.pdf.

Figure 3 – Évolution des prix à la consommation au Québec, 2014-2024



Source : Statistique Canada, tableau 18-10-0005-01; compilation du MAPAQ.

1.2. PERSPECTIVES DE MARCHÉ

1.2.1 À L'ÉCHELLE MONDIALE

La demande de grains augmentera plus pour l'alimentation humaine que pour l'alimentation animale

Selon l'OCDE, la demande mondiale de céréales devrait augmenter au cours des prochaines années, mais à un rythme plus faible par rapport à la décennie précédente. Ce ralentissement s'explique principalement par une baisse de la demande pour les aliments pour animaux, les biocarburants et d'autres usages industriels.

Dans de nombreux pays développés, la consommation directe par habitant de la plupart des céréales approche des niveaux de saturation, ce qui limite la hausse de la demande globale. Cependant, l'accroissement démographique, notamment dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, tirera vers le haut la demande, surtout pour la consommation humaine. À elle seule, l'Asie comptera pour un peu plus de la moitié de cette augmentation, pour l'alimentation tant humaine qu'animale.

La hausse de la demande de grains pour alimenter les animaux sera plus faible en raison du ralentissement de la croissance de la production animale mondiale, en particulier dans les pays à revenu élevé. Quant aux biocarburants, le ralentissement s'explique par une croissance économique plus faible dans les pays à revenu élevé. Cette conjoncture tire la demande vers le bas, mais les pays à revenu intermédiaire devraient compenser cette diminution. L'utilisation de maïs pour la production de biocarburants devrait progresser plus lentement qu'au cours des vingt dernières années.

L'alimentation humaine continuera de représenter la majeure partie de la demande de céréales, suivie de près par l'alimentation animale. Selon les perspectives de l'OCDE de 2033, 41 % des céréales seront directement consommées par la population, tandis que 36 % seront utilisées pour les aliments pour animaux. Les biocarburants et les autres usages devraient représenter les 23 % restants. De 2024 à 2028, les projections indiquent une progression de la demande mondiale de 3,9 % pour le blé (comparativement à 6,1 % entre 2019 et 2023), de 4,4 % pour le maïs (5,5 %) et de 4,9 % pour les céréales secondaires (-0,1 %).

Quant aux oléagineux, leur utilisation devrait continuer d'augmenter à un rythme inférieur à celui de la dernière décennie. La part des oléagineux et produits oléagineux directement consommés en alimentation humaine restera stable. La croissance de la demande d'aliments pour animaux ralentira, orientée par les évolutions en Chine. De plus, un ralentissement de la trituration d'oléagineux à l'échelle mondiale est attendu. De 2024 à 2028, les projections indiquent une croissance de l'utilisation mondiale de 3,8 % pour le soya (comparativement à 7,1 % entre 2019 et 2023) et de 3,2 % pour les autres oléagineux (8,5 %).

1.2.2 AU QUÉBEC

En raison des nouvelles tendances alimentaires, certaines céréales moins cultivées et les protéines végétales sont plus populaires. Cela pourrait accroître la demande de ces grains pour la consommation humaine. Par exemple, de 2019 à 2023, le volume des ventes en épicerie a progressé de :

- 37 % pour le quinoa (sec);
- 21 % pour les boissons végétales (leurs parts de marché dans les « laits de consommation et boissons végétales » étaient de 8 % en 2019, alors qu'elles ont été de 10 % en 2023);
- 1,3 % pour les protéines végétales².

En dehors des marchés de consommation humaine, l'évolution du secteur animal, tant au Québec que sur les marchés extérieurs, restera un facteur clé en matière de demande en grains. Par ailleurs, l'utilisation des grains pour les biocarburants pourrait continuer à croître, à la lumière des nouvelles exigences réglementaires au Canada et au Québec.

1.3. ÉCHANGES COMMERCIAUX

1.3.1 ÉCHANGES INTERNATIONAUX

En 2023, la valeur des exportations mondiales du secteur des grains céréaliers et oléagineux s'élevait à plus de 303 G\$ US, en hausse de 54 % depuis 2019. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation des prix des denrées de base puisque le volume des exportations n'a progressé que de 13 % (761 millions de tonnes en 2023).

En volume, le blé (38 %), le maïs (33 %) et le riz (19 %) ont été les principales céréales échangées sur les marchés internationaux en 2023. Du côté des oléagineux, les fèves de soya ont dominé (73 %), suivies des grains de canola (11 %). Le Brésil, les États-Unis et l'Union européenne sont les principaux exportateurs de céréales et d'oléagineux. Cependant, le Canada s'illustre parmi les principaux exportateurs d'oléagineux. Malgré le conflit entre la Russie et l'Ukraine depuis 2022, ces deux pays ont continué d'être des exportateurs importants de céréales, notamment de blé. La Chine a été le principal importateur mondial de grains céréaliers et d'oléagineux en 2023, absorbant 24 % des volumes échangés, devant l'Union européenne (18 %).

Tableau 2 – Évolution des volumes d'exportations mondiales de grains céréaliers et oléagineux dans les principaux pays exportateurs, 2019-2023

Produit	Territoire ou pays	Volume 2019 (Mt)	Volume 2023 (Mt)	TCAM 2019-2023
Céréales non transformées	Monde	464,14	519,64	+2,9 %
	Russie	39,43	57,67	+10,0 %
	Brésil	44,42	59,76	+7,7 %
	Union européenne	94,53	103,31	+2,2 %
	Ukraine	56,72	44,70	-5,8 %
	États-Unis	75,67	71,17	-1,5 %
Grains oléagineux	Monde	211,82	240,92	+3,3 %
	Brésil	74,51	102,48	+8,3 %
	Australie	2,90	9,93	+36,0 %
	Union européenne	15,79	17,25	+2,2 %
	États-Unis	54,75	51,04	-1,7 %
	Canada	19,06	17,10	-2,7 %

TCAM : Taux de croissance annuel moyen.

Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

² Substituts de viande à base de soya, tofu, autres produits à base de soya, quinoa, haricots, lentilles et pois en conserve.

1.1.1. ÉCHANGES CANADIENS

Le Canada exporte majoritairement des oléagineux et importe principalement des céréales

En 2023, la valeur des exportations canadiennes du secteur des grains (céréales et oléagineux) était estimée à 30 G\$. Ce secteur représentait à lui seul 30 % de la valeur totale des exportations canadiennes de l'industrie bioalimentaire. Ces produits sont principalement fournis par les provinces des Prairies. En 2023, la Saskatchewan (44 %), l'Alberta (27 %) et le Manitoba (14 %) ont produit 85 % des volumes canadiens de grains exportés. Dans le sous-secteur des céréales, le volume des exportations canadiennes est composé principalement du blé (41 %) et du maïs (38 %). Le canola (41 %) et le soya (26 %) sont les principaux oléagineux exportés par le Canada.

L'augmentation des prix est encore une fois le fait marquant de la période 2019-2023, car si les volumes d'exportations de grains du Canada se sont accrus en moyenne de 3,9 % par année, leur valeur a progressé en moyenne de 13 % par année durant la période. Les provinces des Prairies demeurent les principales provinces exportatrices (tableau 2). La Chine, les États-Unis et le Japon ont été les principales destinations de ces produits.

En ce qui concerne les importations canadiennes de grains, leurs volumes ont baissé de 24 % en 2023, après avoir augmenté respectivement de 35 % et de 40 % en 2021 et en 2022. Ces variations des importations canadiennes des grains sont liées à la demande canadienne pour les céréales (principalement le maïs), qui comptent pour 75 % en moyenne du volume total des importations.

Tableau 3 – Volume des exportations des grains céréaliers et oléagineux du Canada et des principales provinces et croissance annuelle, 2019-2023

	Céréales non transformées			Grains oléagineux		
	2019 (Mt)	2023 (Mt)	TCAM	2019 (Mt)	2023 (Mt)	TCAM
Saskatchewan	14,38	14,49	0,20 %	10,05	8,28	-4,7 %
Alberta	7,3	8,96	5,20 %	4,21	3,54	-4,2 %
Manitoba	4,33	4,7	2,10 %	1,82	2,48	8,00 %
Ontario	1,5	3,56	24,10 %	0,88	1,43	13,00 %
Québec	0,69	1,17	14,30 %	1,98	1,34	-9,4 %
Canada	28,34	33,02	3,90 %	19,06	17,1	-2,7 %

TCAM : Taux de croissance annuel moyen.

Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ

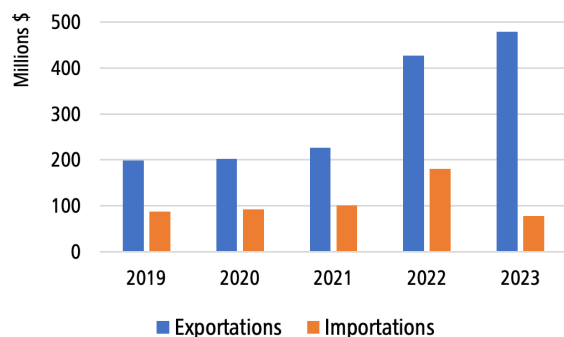
1.1.2. ÉCHANGES QUÉBÉCOIS

Le Québec exporte plus d'oléagineux que de céréales

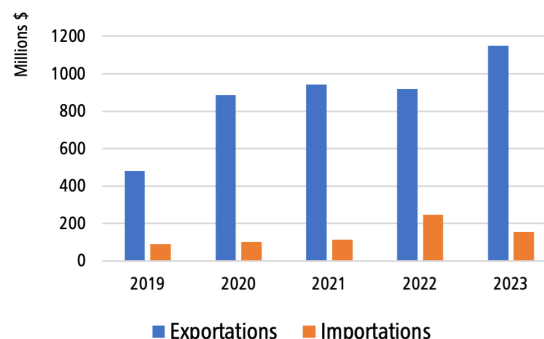
Le secteur québécois des grains est exportateur net de grains. En 2023, la valeur des exportations québécoises du secteur des grains était estimée à 1,63 G\$, dont 1,15 G\$ pour les oléagineux et 479 M\$ pour les céréales. De 2019 à 2023, la valeur des exportations a bondi d'environ 140 % dans les deux catégories, portée par l'augmentation des prix à l'exportation et une forte demande internationale pour le maïs et le soya québécois. Sur cette période, les volumes exportés ont augmenté de 119 % pour le maïs et de 64 % pour le soya. Notons qu'en 2023, le volume des exportations québécoises de grains oléagineux était composé à 99 % de soya. Le volume de maïs exporté du Québec a représenté 68 % du volume des exportations de céréales non transformées.

Figure 4 – Évolution de la valeur des exportations et des importations québécoises des grains, 2019-2023

Exportations et importations de céréales



Exportations et importations des oléagineux



Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

1.4. DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DES GRAINS EN 2023

En 2023, les ventes totales de l'industrie québécoise des grains ont atteint 6,99 G\$, réparties comme suit :

- 4,99 G\$ en ventes finales;
- 1,5 G\$ en ventes intermédiaires entre acteurs du secteur;
- 503 M\$ en revenus complémentaires (vente de bétail, location de machinerie, services à forfait).

Ventes finales : des débouchés diversifiés, au Québec et à l'international

Les ventes finales du complexe industriel des grains (4,99 G\$) proviennent de trois segments :

- fabrication d'aliments pour animaux : 2,59 G\$ (52 %);
- mouture de grains : 1,73 G\$ (35 %);
- culture de plantes céréalières et oléagineuses : 669 M\$ (13 %).

De toutes les ventes finales, 57 % sont réalisées sur le marché québécois et 43 % à l'extérieur, soit à l'international (21 %) et dans le reste du Canada (22 %), principalement en Ontario.

Au Québec, les principaux débouchés sont les suivants :

- les éleveurs (29 % des ventes totales), surtout pour les aliments pour animaux;
- le secteur du détail et de la restauration (16 %), pour des produits comme les huiles de cuisson et les céréales, farines et aliments pour animaux de compagnie;
- les industries de transformation (12 %), notamment la fabrication de produits chimiques à base de maïs et la transformation alimentaire (boulangeries, confiseries, brasseries, etc.).

À l'extérieur du Québec, on exporte principalement du soya, du maïs, des aliments pour animaux, du tourteau et de l'huile de soya.

Ventes intermédiaires : des liens étroits entre producteurs et transformateurs

À ces ventes finales s'ajoutent 1,5 G\$ de ventes intermédiaires entre acteurs du secteur, ce qui met en évidence l'intégration verticale de la filière. Ces échanges concernent :

- la vente de grains entre producteurs et transformateurs : 67 %, principalement vers la fabrication d'aliments pour animaux (36 %) et la mouture de grains (21 %);
- la surtransformation des produits issus de la mouture (18 %) et des aliments pour animaux (15 %);
- les revenus complémentaires.

Les producteurs de grains génèrent également 503 M\$ en revenus supplémentaires grâce :

- à la vente de bétail;
- à la location d'équipements agricoles;
- aux services à forfait (travaux agricoles spécialisés).

Tableau 4 – Répartition des ventes finales, des ventes intermédiaires et des revenus complémentaires, 2023

Catégorie	Somme (M\$)	Part du total	Détails/produits principaux
Ventes finales	4 990	71 %	Aliments pour animaux (52 %), mouture de grains (35 %), culture (13 %)
- Marché québécois	2 865	57 % des ventes finales	Élevage (29 %), transformation alimentaire (12 %), détail- Hôtels, Restaurants, Institutions (HRI) (16 %)
- Marchés extérieurs	2 125	43 % des ventes finales	Exportations internationales (21 %), reste du Canada (22 %)
Ventes intermédiaires intra-industrie	1 499	21 %	Vente de grains entre producteurs et transformateurs
- Fabrication d'aliments pour animaux	926	62 % des ventes intermédiaires	Vente de grains
- Mouture de grains	429	29 %	Vente de grains et de produits dérivés
- Entre producteurs	144	9 %	Vente de grains entre exploitations agricoles
Revenus complémentaires	503	7 %	Vente de bétail, location de machinerie, travail à forfait
Total des ventes de l'industrie	6 992	100 %	

Source : Statistique Canada, Modèle intersectoriel du Québec de l'Institut de la statistique du Québec, Global Trade Tracker et compilation du MAPAQ.

2 PRODUCTION DE GRAINS

2.1 SITUATION MONDIALE

Selon l'OCDE, à l'échelle mondiale, la production annuelle moyenne de grains s'est élevée à 3,4 milliards de tonnes pour la période 2019-2023, marquant une augmentation par rapport à la période précédente (3,2 milliards de tonnes pour 2014-2018). Parallèlement, la superficie cultivée est passée de 936 millions d'hectares à 964 millions d'hectares. En général, les principaux indicateurs de l'évolution de la culture des grains dans le monde montrent une croissance continue.

Le blé représente environ 23 % de la superficie cultivée et 22 % de la production, tandis que le maïs en représente respectivement 21 % et 35 %. Le soya, quant à lui, représente 14 % de la superficie et 11 % de la production. La Chine et les États-Unis sont les deux principaux producteurs de grains. Ces deux pays génèrent respectivement 18 % et 17 % de la production mondiale moyenne de grains par an pour la période 2019-2023.

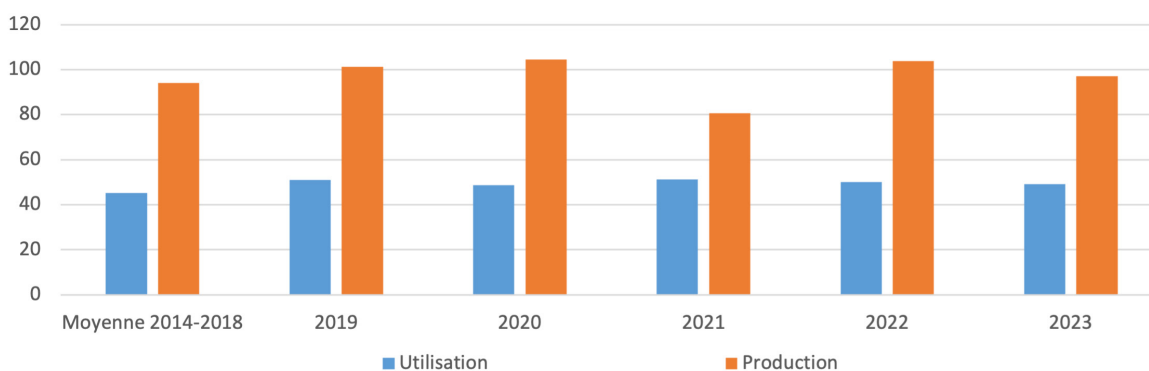
2.2 SITUATION AU CANADA

Au Canada, entre 2019 et 2023, environ 30,43 millions d'hectares de grains ont été récoltés chaque année, ce qui représente une production annuelle moyenne de 92 millions de tonnes, en augmentation de 2 % par rapport à la période 2014-2018. Les grains céréaliers constituent 65 % de cette production (60 millions de tonnes), tandis que les oléagineux en représentent 27 % (24,86 millions de tonnes).

Le blé figure au premier rang, représentant 35 % de la production totale et 33 % des superficies cultivées. Le canola suit avec 20 % de la production et 28 % des superficies. Ces deux cultures sont principalement cultivées dans les provinces de l'Ouest, tandis que le maïs-grain et le soya sont majoritairement cultivés dans les provinces de l'Est (Québec et Ontario) ainsi que dans le Manitoba. Le soya et le canola sont en décroissance au Canada, avec des baisses de production respectives de -8 % et -4 % par rapport à la moyenne de la période 2014-2018.

L'offre de grains au Canada continue de dépasser la demande intérieure et le pays figure parmi les principaux exportateurs mondiaux de blé, de canola et de légumineuses. Environ 53 % des grains récoltés au Canada sont exportés à l'international. Ces exportations ont augmenté de 4 % depuis la période précédente (2014-2018).

Figure 5 – Évolution annuelle de la production et de l'utilisation de grains au Canada, 2014-2023 (en millions de tonnes)



Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0015-01; compilation du MAPAQ.

2.1 SITUATION AU QUÉBEC

Entre 2019 et 2023, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a enregistré en moyenne quelques 12 350 exploitations agricoles cultivant des grains. Celles-ci ont récolté en moyenne 991 240 hectares de grains chaque année, une superficie stable par rapport à la période 2014-2018 (990 380 hectares). Toutefois, le nombre d'exploitations a diminué, passant de 13 203 à 12 357 en moyenne.

Selon les données de la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la taille moyenne des fermes est en augmentation, passant de 76 à 84 hectares entre 2014-2018 et 2019-2023.

Environ 41 % des entreprises productrices (soit 4 993) ont déclaré comme activité principale la production de grains, ce qui marque une hausse de 3 % par rapport à 2019. Ces fermes « spécialisées » détiennent en 2023 près de 59 % des superficies de grains au Québec. La taille moyenne des fermes spécialisées a également augmenté, passant de 112 hectares en 2014-2018 à 124 hectares en 2019-2023. En 2023, le reste des superficies de grains appartenait principalement aux producteurs de lait (24 % des superficies), de porc (4,5 %), de bovins de boucherie (3 %) ou à d'autres secteurs (9,5 %), une répartition semblable à celle observée lors du précédent portrait-diagnostic sectoriel (2014-2018).

Durant cette période, la production annuelle moyenne s'est établie à 5,3 millions de tonnes, soit une baisse de 4 % par rapport au quinquennat précédent. Deux cultures dominent : le maïs et le soya, qui occupent 75 % des superficies et génèrent 86,5 % de la production totale de grains.

Depuis 2009, le soya et le blé affichent une croissance soutenue.

- Par rapport à 2014-2018, les superficies de soya ont augmenté de 4 % et la production de 8 %.
- Celles du blé ont crû de 10,5 %, avec une production en hausse de 7 %.

En revanche, le maïs-grain connaît un recul.

- Les superficies ont diminué de 3,6 %.
- La production a chuté de 8 %, avec la baisse de rendement à l'hectare.

En 2023, environ 6 503 exploitations cultivaient du maïs-grain sur une superficie moyenne de 66 hectares, contre 54 hectares lors du quinquennat précédent.

Les céréales (orge, avoine) ont occupé 11 % des superficies et généré 6 % de la production entre 2019 et 2023. Toutefois, les superficies d'orge et d'avoine ont respectivement reculé de 40 % et 5 % par rapport à la période 2014-2018.

Le canola représente une culture marginale au Québec, avec 0,6 % de la production annuelle moyenne de grains entre 2019 et 2023. Ses superficies ont légèrement diminué (-3,7 %).

Variétés de cultures transgéniques

L'utilisation de variétés transgéniques a progressé au Québec, en particulier pour le maïs-grain et le soya.

- En moyenne, 331 420 hectares de maïs et 267 880 hectares de soya ont été cultivés avec des variétés transgéniques entre 2019 et 2023.
- Ces superficies représentaient 91 % du maïs-grain et 71 % du soya produits dans la province.

Répartition régionale

La Montérégie et le Centre-du-Québec forment les principaux bassins de production de grains.

- 75 % des superficies en maïs, 61 % en soya et 48 % en blé y sont cultivés.
- Ces régions produisent à elles seules 78 % du maïs-grain, 64 % du soya et 52 % du blé québécois.

Les autres cultures (orge, avoine, canola) sont surtout présentes dans les régions périphériques, notamment dans les régions d'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces régions concentrent 55 % des superficies en avoine, 58 % en orge et 95 % en canola cultivées au Québec.

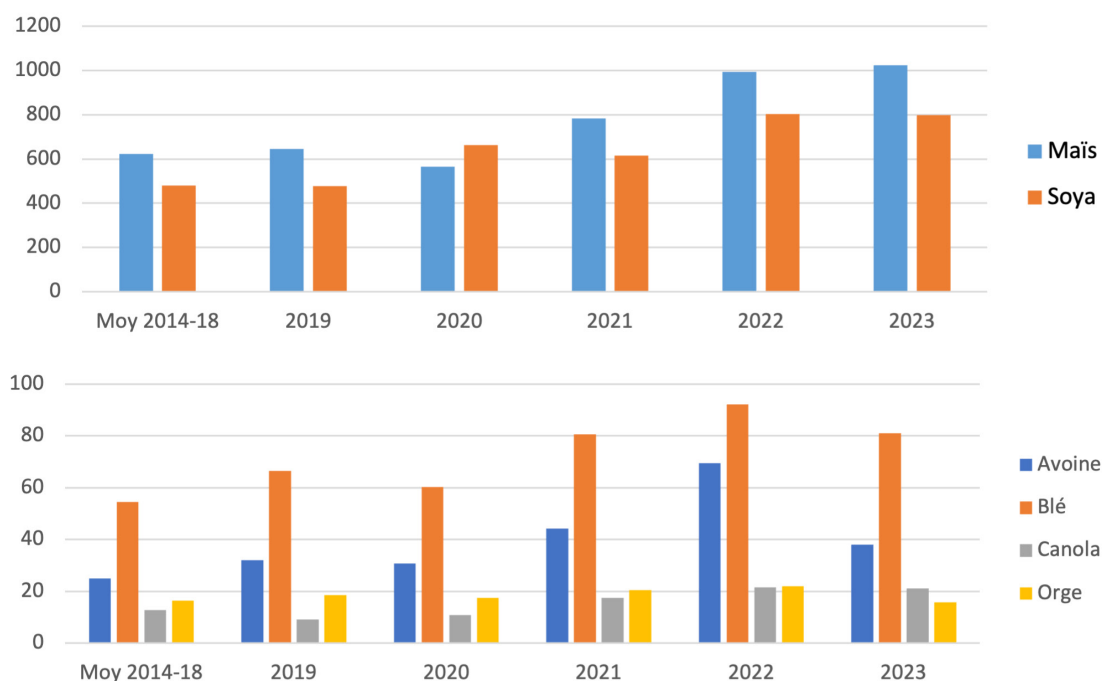
2.2 RECETTES MONÉTAIRES

De 2019 à 2023, les recettes monétaires annuelles moyennes du marché des grains au Québec ont totalisé près de 1,6 G\$, contre 1,2 G\$ pour la période 2014-2018, soit une hausse de 25 %. En 2023, avec 1,97 G\$, elles ont augmenté de près de 44 % par rapport à 2014. Le maïs-grain et le soya ont généré 90 % des recettes monétaires, enregistrant une légère baisse de 0,5 % par rapport à la période précédente. Les ventes d'avoine ont progressé de plus de 41 % par rapport à la moyenne de la période 2014-2018.

Les prix moyens pour la période 2019-2023 ont été supérieurs à ceux des cinq années précédentes, avec une hausse moyenne de 26 % pour toutes les cultures. L'avoine est la culture qui a enregistré la plus grande variation de prix, avec une augmentation de 39 %, tandis que le soya a connu la plus faible croissance (17 %).

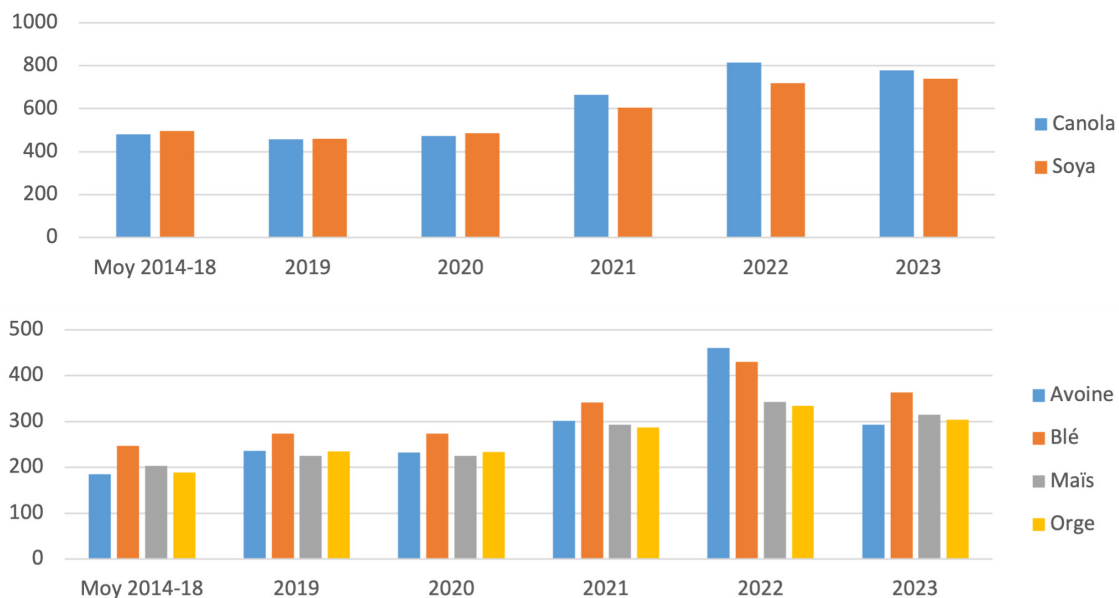
La tendance des prix moyens payés aux producteurs en Ontario et au Québec pour les années 2019-2023 est restée la même qu'en 2014-2018. Les prix ont été plus élevés au Québec qu'en Ontario pour le blé (+11 %), le soya (+4 %) et le maïs-grain (+7 %). En revanche, les prix ont été plus bas pour les autres grains : l'orge (-6 %), l'avoine (-9 %) et le canola (-4 %). Ces différences s'expliquent en partie par le type de marchés desservis.

Figure 6 – Évolution des recettes monétaires par cultures, 2014-2023 (en millions de dollars)



Source : Statistique Canada, tableaux 32-10-0077-01 et 32-10-0045-01; compilation du MAPAQ.

Figure 7 – Évolution du prix annuel moyen des grains, 2014-2023 (en dollars par tonne)

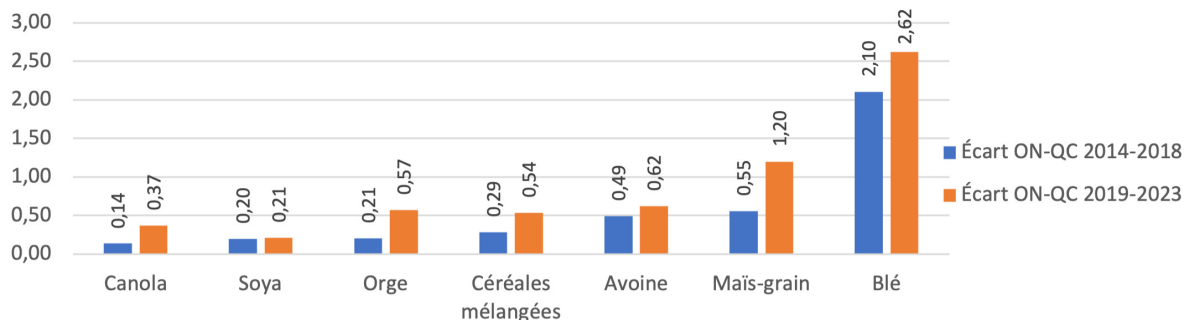


Source : Statistique Canada, tableaux 32-10-0077-01 et 32-10-0045-01; compilation du MAPAQ.

2.5 RENDEMENTS

Au Québec, la sécheresse de 2020 et les précipitations surabondantes de 2023 ont nui au rendement. Le rendement a diminué pour ce qui est de l'orge (-6 %), du maïs-grain (-4 %), du blé (-2,4 %) et du canola (-2,2 %), mais a augmenté pour ce qui est des céréales mélangées (+0,2 %), de l'avoine (+3 %) et du soya (+4,2 %). En comparaison, les producteurs de grains de l'Ontario ont obtenu des rendements plus élevés que leurs homologues du Québec.

Figure 8 – Comparaison de l'écart périodique (2014-2018 et 2019-2023) du rendement annuel moyen du Québec et de l'Ontario (en tonnes par hectare)



Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0359-01; compilation du MAPAQ.

2.6 PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIÉES

Un peu plus de 3 % des superficies de grains du Québec (environ 32 000 hectares) ont été utilisées pour la production de semences certifiées en 2023. Cela représente une diminution de 15 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. La valeur de la production de semences certifiées commercialisées est estimée à plus de 44,5 M\$. Le soya est la production la plus importante, représentant 55 % des superficies. Il est suivi du blé (17 %), de l'avoine (14 %) et de l'orge (8 %). Le Québec produit environ 6 % des semences canadiennes. Avec ce maillon, la province maintient son autosuffisance pour la production de semences certifiées dans plusieurs cultures, assurant ainsi une stabilité dans ses approvisionnements.

2.7 PRODUCTION DE GRAINS BIOLOGIQUES

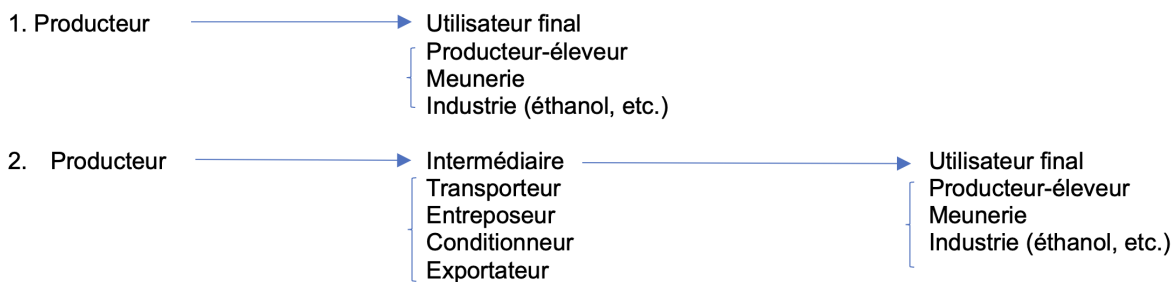
Le secteur des céréales et oléagineux biologiques a poursuivi son expansion. Le nombre d'entreprises produisant des grains biologiques a augmenté, passant de 549 en 2019 à 624 en 2023, selon les données du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants. La superficie totale consacrée à ces cultures est passée de 44 023 hectares en 2019 à 63 657 hectares en 2023, soit une augmentation de 45 % en 5 ans. Les cultures de grains et d'oléagineux biologiques occupent désormais plus de 6 % de la superficie totale cultivée en grains et oléagineux de la province, ce qui représente une hausse de 2 % par rapport à 2018. À l'exception des régions du grand Montréal et du Nord-du-Québec, la production de grains biologiques est pratiquée dans toutes les régions du Québec.

Le soya, le blé et le maïs figurent parmi les principales cultures de grains et d'oléagineux biologiques. En 2023, ces trois cultures occupaient respectivement 33 %, 19 % et 16 % de la superficie cultivée en grains biologiques. Depuis quelques années, la production de blé biologique connaît une forte popularité au Québec. Sa superficie a plus que doublé entre 2019 et 2023, passant de 5 725 hectares en 2019 à environ 12 000 hectares en 2023. Cette production a ainsi dépassé celle du maïs, pour se classer en deuxième position en matière de superficie cultivée. La demande croissante des transformateurs a contribué à l'essor de cette culture au Québec.

La production de grains biologiques au Québec est écoulée sur les marchés de l'alimentation humaine (minoteries locales et exportations) et de l'alimentation animale (meuneries du Québec et exportations, notamment vers les États-Unis). Le soya biologique destiné à l'alimentation humaine est principalement exporté vers le Japon et les États-Unis, tandis que les minoteries locales constituent un débouché majeur pour le blé panifiable biologique. Le maïs et le soya pour l'alimentation animale sont écoulés non seulement au Québec, mais également sur le marché américain, qui absorbe près de 40 % des quantités produites chaque année.

3 CANAUX DE DISTRIBUTION DES GRAINS

Au Québec, il existe deux canaux de distribution pour la mise en marché des grains. À noter que la majorité du grain commercialisé emprunte le deuxième canal.



Le maillon des intermédiaires dans l'industrie des grains relie les producteurs aux marchés. Il regroupe des acteurs comme des commerçants, coopératives et transporteurs, qui participent à la collecte, au stockage et à la distribution des grains. Ils jouent un rôle essentiel dans la qualité, la logistique et la régulation des flux, contribuant ainsi à l'efficacité de la filière.

4 TRANSFORMATION DES GRAINS

L'industrie de la transformation des grains du Québec est structurée en fonction de trois marchés distincts : l'alimentation humaine, l'alimentation animale et la fabrication de biocarburants.

4.1 TRANSFORMATION POUR L'ALIMENTATION HUMAINE

L'industrie québécoise de la transformation des grains pour l'alimentation humaine se divise en deux grandes catégories : l'industrie de la boulangerie et de la fabrication de tortillas, d'une part, et la mouture du grain céréalier et des graines oléagineuses, d'autre part.

4.1.1 INDUSTRIE DE LA BOULANGERIE ET DE LA FABRICATION DE TORTILLAS

En 2023, l'industrie québécoise de la boulangerie et de la fabrication de tortillas comptait 694 établissements répartis dans l'ensemble de la province. Elle a généré 3 G\$ de revenus, soit l'équivalent de 17 % des revenus canadiens dans ce secteur. À titre de comparaison, l'Ontario, avec 1 547 établissements, concentrait 68 % des revenus nationaux, soit près de 12,1 G\$. Ce secteur se divise en trois catégories : la fabrication de pain et de produits de boulangerie, la fabrication de biscuits, de craquelins et de pâtes alimentaires ainsi que la fabrication de tortillas.

1. Pain et produits de boulangerie

Ce secteur regroupe des entreprises industrielles d'envergure comme Bimbo Canada, Wonderbrands, Boulangerie St-Méthode et Boulangerie Auger. Ces dernières années, plusieurs entreprises se sont démarquées dans le créneau des produits haut de gamme à forte valeur ajoutée (viennoiseries, pains spéciaux, baguettes), notamment Bridor, Boulart, Première Moisson, Boulangerie-Pâtisserie Dumas et La Petite Bretonne.

Du côté des gâteaux industriels et des tartes, des entreprises comme Hafner Canada, Bimbo Canada, Martin Dessert, Boulangerie St-Donat et Novali Gourmet sont bien établies.

2. Biscuits, craquelins et pâtes alimentaires

Ce secteur comprend des acteurs majeurs comme Groupe Leclerc, Les Aliments Dare, Pâte 2000 et Nutrifrance, ainsi que Catelli (Barilla) et Grisspasta, toutes deux basées à Montréal. Des entreprises de plus petite taille comme Aliments O'Sole Mio, La Villa du Ravioli et Aliments Pasta Romana occupent également une place importante dans la fabrication de pâtes fraîches.

3. Tortillas

En 2023, le Québec comptait cinq entreprises spécialisées dans la fabrication de tortillas, contre huit en Ontario. Parmi les principaux acteurs québécois figurent Bimbo Canada, Wonderbrands et Les Aliments Mejicano.

4.1.2 INDUSTRIE DE LA MOUTURE DU GRAIN CÉRÉALIER ET DES GRAINES OLÉAGINEUSES

L'industrie de la mouture de grains céréaliers et des graines oléagineuses se divise en trois grandes catégories : les minoteries et malteries, la fabrication de graisses et d'huiles végétales ainsi que la fabrication de céréales pour petit déjeuner. En 2023, elle comptait 58 entreprises et générait des revenus de 2 G\$. Le Québec représentait 9 % des revenus canadiens de ce secteur. De son côté, l'Ontario, avec 96 entreprises, a enregistré des revenus de 6,8 G\$, soit 31 % des revenus totaux du Canada.

1. Minoteries et malteries

En 2023, le Québec comptait 27 établissements de minoterie et de malterie, tandis que l'Ontario en dénombrait 41. L'industrie des minoteries et malteries se divise en deux types de transformation : industrielle et artisanale. La majorité des minoteries industrielles du Québec produisent des farines destinées aux entreprises de deuxième transformation (boulangeries, pâtisseries, biscuiteries et fabricants de pâtes alimentaires). Elles sont principalement situées dans la grande région de Montréal, en raison de la proximité des marchés et des infrastructures de transport (chemin de fer, liaisons maritimes, etc.). Parmi les acteurs majeurs à l'échelle mondiale figurent Archer Daniels Midland Company (ADM) et Ardent Mills (coentreprise de Cargill et ConAgra). La majorité de ces minoteries s'approvisionnent en blé provenant de l'Ouest canadien.

Les nouvelles tendances alimentaires ont permis à certains établissements de taille plus modeste de développer des niches de marché importantes, comme les farines sans gluten ou biologiques. Ces établissements s'approvisionnent surtout localement, mais font face à une offre restreinte de blé québécois. Parmi eux, on trouve la Milanaise, l'un des chefs de file nord-américains dans le domaine biologique, et Farinart.

Depuis quelques années, les acteurs de la chaîne de valeur du blé panifiable au sein de Concertation Grains Québec (CGQ) ont formé la Filière boulangère du Québec et réalisent des projets collectifs afin de mieux aligner l'offre sur la demande et d'augmenter l'approvisionnement local de blé panifiable pour les transformateurs. Bien que plusieurs défis persistent, tant en matière de production que de logistique, les producteurs agricoles, les minotiers et les transformateurs visent à collaborer pour trouver des solutions et favoriser le développement de cette filière.

Le Québec compte peu de malteries. La plus grande d'entre elles est Canada Maltage limitée, située à Montréal. Elle répond presque entièrement aux besoins en orge transformée de la province, cette céréale étant un élément essentiel de la fabrication du malt. Elle fournit notamment des grandes brasseries telles que Molson Coors, Labatt et Sleeman. Cependant, près de 80 % de l'orge transformée provient de l'Ouest canadien, en raison de l'offre locale insuffisante.

Le développement des microbrasseries a favorisé l'émergence de malteries artisanales produisant du malt pour les bières de spécialité. Parmi elles figurent Innomalt, MaltBroue, Malterie Caux-Laflamme, Malterie Frontenac et Malterie Le Maltraiteur, qui privilégient l'approvisionnement local.

Afin de soutenir l'utilisation d'ingrédients québécois, le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) et l'Association des microbrasseries du Québec (AMBQ) ont rassemblé les acteurs de la filière microbrassicole, y compris les malteries, les producteurs de grains, de levures et de houblons. En 2022, une trousse d'aide à la culture de l'orge a été lancée. Des vidéos sur les bonnes pratiques culturelles ont par la suite été produites pour encourager la culture de l'orge brassicole au Québec.

2. Fabrication de graisse et d'huiles végétales

Le Québec comptait 19 établissements de transformation de graines oléagineuses pour la fabrication de graisses et d'huiles végétales. En 2023, ces entreprises ont généré des revenus totalisant près de 1,3 milliard de dollars, soit 8 % du marché canadien, comparativement à 4,9 G\$ pour l'Ontario, représentant 29 % du secteur au Canada.

L'installation de Viterra, située à Bécancour, est la plus grande usine de transformation des oléagineux de l'est du Canada et la seule usine de trituration et de raffinage d'envergure au Québec. Elle possède une capacité annuelle de trituration de 1,05 million de tonnes métriques. L'usine produit environ 400 000 tonnes d'huiles végétales chaque année, destinées aux marchés industriels et alimentaires, ainsi que du tourteau pour l'industrie du bétail. Les besoins annuels en graines oléagineuses (principalement du soya et du canola) sont en partie satisfaits par des importations en provenance de l'Ouest canadien, notamment pour le canola, en raison de la quantité insuffisante de produits québécois.

Parallèlement, plusieurs usines de taille moyenne transforment l'huile de soya et de canola, comme Margarine Thibault, ou encore procèdent à l'extraction d'huile de première pression, comme La Maison Orphée inc. On trouve aussi des transformateurs qui se spécialisent dans des produits plus nichés avec des grains produits au Québec tels que Signé Caméline (huile de caméline), Ferme Tournevent (huile de chanvre) et Ferme Ameroquois enr. (huile de tournesol), pour n'en nommer que quelques-uns.

3. Céréales pour petit déjeuner

En 2023, on compte au Québec 11 entreprises qui produisent des céréales pour petit déjeuner, comparativement à 18 en Ontario. Au Canada, ce secteur générerait des revenus de 1,2 G\$.

4.2 TRANSFORMATION POUR L'ALIMENTATION ANIMALE

En 2023, le Québec comptait 164 établissements de transformation d'aliments pour animaux. La valeur des revenus générés par la fabrication de ces produits s'élevait à environ 2,8 G\$. Le Québec représentait ainsi près de 25 % des revenus canadiens liés aux aliments pour animaux. En comparaison, l'Ontario comptait 211 établissements, avec des revenus atteignant près de 4 G\$ (soit 36 % des revenus canadiens).

Au Québec, la transformation des grains pour l'alimentation animale est réalisée par des meuneries commerciales ou encore par des entreprises travaillant directement à la ferme. Ces meuneries commerciales approvisionnent surtout le marché intérieur et prennent essentiellement leurs grains au Québec, dont ils sont d'ailleurs les plus grands consommateurs. Elles se spécialisent dans la fabrication d'aliments complets (moulées), de suppléments (aliments combinés avec d'autres pour améliorer la valeur nutritive du programme alimentaire) et de prémélanges. Ces derniers sont des mélanges d'ingrédients (comme des oligo-éléments, des vitamines et parfois des substances médicamenteuses). Ils sont fréquemment utilisés par les producteurs qui mélangent des aliments à la ferme et qui ont un accès facile à des produits céréaliers tels que le maïs et le soya. On trouve aussi des entreprises spécialisées dans le traitement thermique des grains de soya et de canola (par extrusion, micronisation ou torréfaction) ainsi que des usines fabriquant des flocons d'avoine pour l'alimentation humaine et animale. Les principales entreprises de ce secteur au Québec sont La Coop fédérée (Sollio agriculture), Trouw Nutrition Canada inc., ADM nutrition animale, Aliments Breton inc., Agri-Marché ainsi que Cargill nutrition animale (Purina).

En outre, un certain nombre d'entreprises produisent au Québec des aliments pour les animaux domestiques. En 2022, les revenus des biens fabriqués pour la production d'aliments pour chiens et chats s'élevaient à 220 M\$, comparativement à 1,12 G\$ en Ontario. En 2023, le Québec comptait 42 établissements dans ce domaine, contre 82 en Ontario. Parmi les principaux acteurs au Québec figurent Bio Biscuit, PLB International, Industrie Hagen, Picardie International et Groupe Legault.

4.3 TRANSFORMATION POUR LA FABRICATION DE BIOCARBURANTS

Le Québec compte un établissement de transformation industrielle des grains consacré à la fabrication de biocarburants. La compagnie Greenfield, située à Varennes, produit de l'éthanol à partir de maïs-grain. Les volumes transformés s'élèvent annuellement à 440 000 tonnes de maïs-grain.

5 PERFORMANCE DU SECTEUR

5.1 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Un engagement croissant des producteurs et de la filière vers une agriculture durable

Durant cette période, l'engagement des producteurs de grains du Québec dans la transition vers une agriculture plus durable est en croissance constante. Cette démarche mobilise également l'ensemble de la filière, qui souhaite assurer une évolution cohérente et efficace. En adoptant des pratiques agroenvironnementales, ils répondent aux attentes sociétales tout en renforçant la résilience, la rentabilité et la pérennité de leurs entreprises ainsi que de la filière dans son ensemble.

À différents échelons, le secteur et les producteurs se dotent de plans et d'objectifs pour progresser concrètement et répondre collectivement aux enjeux persistants qui touchent l'agriculture. De nombreux producteurs ont déjà adopté des pratiques plus durables. Les enjeux liés aux changements climatiques, à la santé des sols, à l'usage des pesticides et à la préservation de la biodiversité entraînent une transformation des modes de production et, pour plusieurs, appellent à un changement d'échelle.

Le secteur a démontré sa capacité d'adaptation; il s'agit désormais de consolider les acquis, de lever les freins encore présents et d'accélérer la transition vers une agriculture toujours plus performante sur le plan environnemental. Soutenus par le Plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD), notamment par des mesures telles que la Rétribution agroenvironnementales, les producteurs s'impliquent activement. Ces efforts sont essentiels pour faire face aux impacts des changements climatiques et réduire l'empreinte environnementale du secteur.

5.1.1 ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les effets du changement climatique – sécheresses, pluies abondantes – perturbent les cycles de production et nuisent à la fois aux rendements et à la qualité des grains. En 2022, le secteur agricole a généré 8,0 mégatonnes d'équivalent CO₂, soit 10 % des émissions du Québec. La gestion des sols agricoles contribue de façon importante à ces émissions, avec une hausse de 36 % depuis 1990, principalement attribuable à l'usage de fertilisants azotés de synthèse.

Dans ce contexte, la mobilisation des producteurs est essentielle, à la fois pour faire face à l'urgence climatique et pour préserver la compétitivité du secteur. Cela passe par une adaptation aux nouvelles réalités climatiques et par l'adoption de pratiques agricoles durables et efficaces.

Plusieurs leviers d'action sont accessibles : amélioration de la santé des sols, optimisation de la fertilisation azotée, séchage plus efficace sur le plan énergétique et substitution des énergies fossiles. À l'échelle collective, le Plan pour une économie verte du Québec vise une réduction de 5 % des émissions liées à la gestion des sols en culture d'ici 2030, par rapport à 2017.

Dans cette optique, producteurs et acteurs de la filière s'engagent dans une stratégie de développement durable, fondée sur la concertation et la définition d'objectifs communs visant à améliorer la performance environnementale tout en assurant la pérennité économique du secteur.

5.1.2 RÉDUCTION DE L'USAGE DES PESTICIDES ET DE LEURS RISQUES

La réglementation a contribué, entre 2018 et 2023, à une réduction de plus de 90 % des ventes au détail d'atrazine. L'utilisation de semences enrobées de néonicotinoïdes a également connu un recul marqué. Toutefois, de nouveaux enjeux apparaissent, dont les suivants :

- Une augmentation des cas de mauvaises herbes résistantes, particulièrement au glyphosate, auquel 23 % des espèces testées présentent une résistance, selon le plus récent portrait du MAPAQ (2024);
- Une hausse, depuis 2015, de la fréquence de détection des diamides dans les cours d'eau. Ces substances, qui remplacent les néonicotinoïdes dans l'enrobage des semences, soulèvent à leur tour des préoccupations environnementales.

Le score de gestion intégrée des ennemis des cultures (GIEC) dans le secteur des grains s'établissait à 4,4/10 en 2021, ce qui indique que des leviers d'amélioration demeurent en matière de prévention et d'utilisation raisonnée des traitements phytosanitaires.

À titre de référence, selon le Portrait des pratiques d'agriculture durable des fermes du Québec – année 2022, des semences non traitées aux insecticides ont été utilisées sur 42 % des superficies en soya et 27 % de celles en maïs déclarées par les répondants.

Le secteur mise sur une adoption accrue des principes de la GIEC, la pulvérisation ciblée, le désherbage mécanique, l'analyse prédictive et la formation des producteurs. Entre 2018 et 2023, près de 3 674 entreprises de production de grains ont été accompagnées pour améliorer leurs pratiques. Parmi elles, 102 ont bénéficié d'un soutien financier pour réaliser un diagnostic complet de leur GIEC et de l'usage des pesticides.

5.1.3 SANTÉ ET CONSERVATION DES SOLS

L'érosion, la compaction et la perte de matière organique demeurent des menaces importantes pour la qualité des sols agricoles. Parmi les principaux facteurs de dégradation figurent l'intensité des pratiques agricoles, le travail du sol fréquent, l'absence de couverture végétale et racinaire, ainsi que le passage répété de machineries lourdes. Conscients de ces enjeux, les producteurs de grains du Québec se sont engagés dans des démarches concrètes. Par exemple, entre 2018 et 2023, 4 468 entreprises agricoles spécialisées dans la production de grains ont participé à un programme de suivi en santé et en conservation des sols dans le cadre du Programme services-conseils. Parmi elles, 207 ont reçu une aide financière pour réaliser un diagnostic de la santé de leurs sols.

Le Portrait des pratiques d'agriculture durable des fermes du Québec – année 2022, publié par l'Union des producteurs agricoles (UPA), met en lumière le degré d'adoption de pratiques favorables à la santé des sols dans les grandes cultures (maïs, soya, céréales, oléagineux, protéagineux). Pour les superficies en cultures annuelles déclarées, les résultats sont les suivants :

- 62 % intègrent une rotation d'au moins trois cultures;
- 24 % bénéficient d'une protection hivernale (culture de couverture, culture d'automne ou plantes fourragères);
- 34 % sont laissées à nu pendant l'hiver.

En complément :

- 41 % des répondants ont réalisé au moins une étude de profil de sol au cours des cinq dernières années;
- 21 % ont pesé leur machinerie agricole afin de limiter la charge à un maximum de 3,5 tonnes par roue, contribuant ainsi à la prévention de la compaction.

À l'échelle provinciale, la proportion des superficies ayant fait l'objet d'une réduction du travail du sol (semis direct ou maintien des résidus de culture en surface) est passée de 38 % en 2006 à 64 % en 2021, se rapprochant du taux observé en Ontario (66 %, selon Statistique Canada).

Ces éléments témoignent d'une mobilisation réelle des producteurs de grains du Québec. Toutefois, pour assurer la pérennité de cette dynamique, il est essentiel de poursuivre et d'amplifier l'adoption de pratiques agricoles durables, en collaboration avec l'ensemble de la filière. Cela permettra de réduire durablement la pression exercée sur la santé des sols et sur l'environnement.

5.1.4 GESTION DE L'EAU

Le secteur agricole doit faire face à des conditions hydriques de plus en plus extrêmes, caractérisées par des épisodes de sécheresse qui nuisent aux rendements ainsi que par des excès d'eau provoquant des pertes de semis ou des retards de récolte. Au Québec, l'irrigation reste marginale en grandes cultures, utilisée par 3,4 % des producteurs de grains, en raison de gains de rendement limités, de coûts élevés et des pressions exercées sur les ressources en eau. D'autres stratégies d'adaptation sont donc privilégiées, comme l'adoption d'hybrides résistants à la sécheresse, l'amélioration de la structure des sols, la lutte contre la compaction et la mise en place de systèmes de contrôle de la nappe dans les réseaux de drainage souterrain.

Depuis plusieurs décennies, la gestion des excès d'eau fait l'objet d'efforts soutenus, notamment pour renforcer le réseau hydrique et les infrastructures de drainage. Ces actions, combinées à des pratiques de couverture végétale et de conservation des sols, représentent aujourd'hui les principales stratégies pour faire face aux épisodes de pluies intenses.

5.1.5 GESTION DES MATIÈRES FERTILISANTES

La gestion des matières fertilisantes, en particulier azotées, est cruciale, car une application non adaptée aux besoins des cultures et aux conditions du sol peut altérer la qualité de l'eau, de l'air et des sols, tout en nuisant à la rentabilité.

Selon le Portrait des pratiques d'agriculture durable des fermes du Québec de l'UPA, 60 % des producteurs de grandes cultures pratiquent le fractionnement des apports ou utilisent des fertilisants à efficacité améliorée, tandis que 34 % intègrent des outils d'aide à la décision dans leurs pratiques. Ces données témoignent d'une adoption progressive de pratiques agricoles efficaces et optimisées. L'approche 4B (bonne dose, bon moment, bon endroit, bon produit), portée par l'industrie, combinée à un meilleur accès aux conseils techniques, constitue un autre exemple de levier pour optimiser l'efficacité agronomique et environnementale des apports.

5.1.6 BIODIVERSITÉ

La biodiversité en milieu agricole est une richesse à préserver et à valoriser. Plusieurs actions concrètes permettent de la préserver et de la mettre en valeur, comme l'implantation d'aménagements agroforestiers (haies brise-vent, îlots boisés, bandes riveraines élargies), l'installation de bandes fleuries, la diversification des cultures, l'intégration de cultures pérennes, la mise en place de bandes enherbées ou encore la réduction des intrants.

Des initiatives et programmes ont également été mis en place pour favoriser la biodiversité et encourager une agriculture durable, mobilisant le secteur des grains et ses producteurs. Certains d'entre eux visent, par exemple, à protéger les pollinisateurs ou à réduire l'usage des pesticides.

5.2 PERFORMANCE FINANCIÈRE

5.2.1 RENTABILITÉ DES FERMES DE CÉRÉALES ET D'OLÉAGINEUX

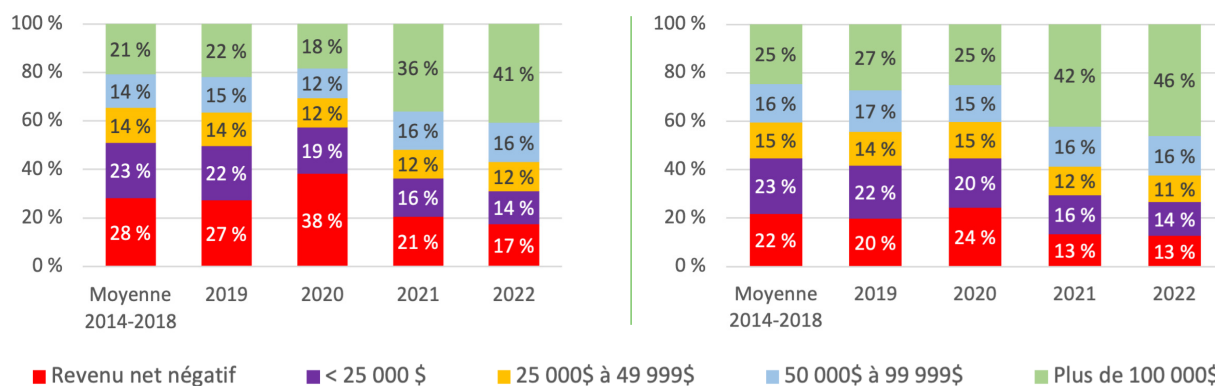
L'analyse de la rentabilité porte sur la période 2019-2022 et s'appuie sur le programme Agri-stabilité, qui permet, grâce aux producteurs participants, d'évaluer la rentabilité des entreprises agricoles. Elle reflète la situation d'entreprises spécialisées dans la vente de céréales et oléagineux. Selon les données de la Financière agricole du Québec (FADQ), de 2019 à 2022, 2 883 entreprises spécialisées en céréales et oléagineux ont participé en moyenne au programme Agri-stabilité.

Pour la même période, ces entreprises spécialisées ont dégagé en moyenne un revenu annuel net de 115 000 \$, avant paiements de programmes, représentant 20,5 % des revenus bruts. Cette proportion diminue à 13,6 % pour les exploitations générant des ventes de moins de 100 000 \$. En comparaison, le revenu net des entreprises ayant des ventes de 100 000 \$ et plus représente une part plus importante de leurs revenus bruts (26,7 %).

La rentabilité des entreprises de grains au Québec varie en fonction de leur localisation (région centrale ou région périphérique). Après paiements de programmes des gouvernements, plus du tiers des entreprises des régions périphériques ont obtenu un revenu net négatif au cours des quatre dernières années et cette proportion a même atteint 51 % en 2020. Sans les paiements de programmes gouvernementaux de 2019 à 2022, la moitié des entreprises en régions périphériques ont eu un revenu net négatif et 73 % en 2020.

En comparaison, au cours de la période 2019-2022, après paiements de programmes, moins de 20 % des entreprises en régions centrales étaient dans cette situation. Sans paiements de programmes, la proportion d'entreprises ayant un revenu négatif était de 26 %. Toutes régions confondues, après paiements de programmes, la proportion des entreprises ayant un revenu net supérieur à 100 000 \$ a progressé au cours des quatre dernières années, sauf en 2020. L'augmentation est toutefois plus importante dans les régions centrales, où cette proportion a atteint 46 % en 2022. La rentabilité a atteint des records au cours des deux dernières années à l'étude (2021 et 2022).

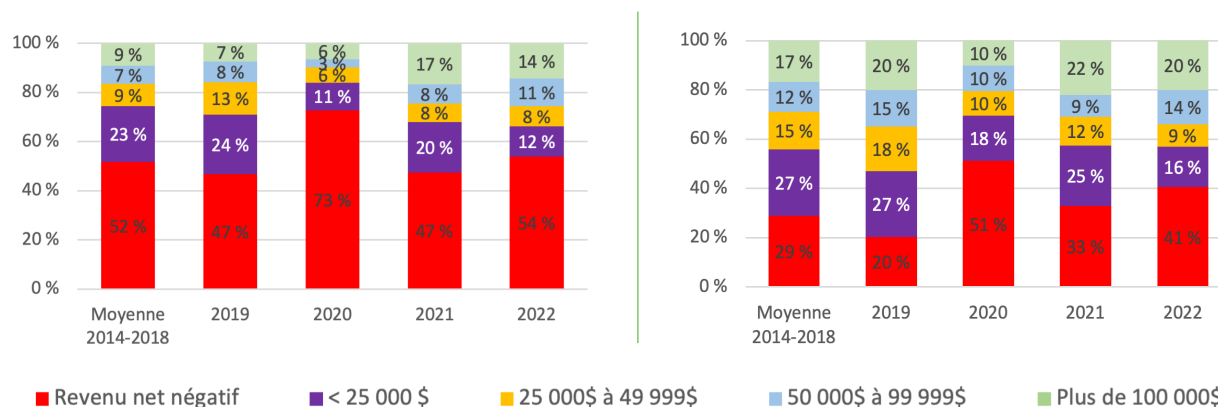
Figure 9 – Rentabilité des entreprises de grandes cultures des régions centrales³ au Québec par catégories de revenu net, avant et après paiements de programmes, 2014-2022



Source : Base de données du programme Agri-stabilité, La Financière agricole du Québec (données obtenues le 26 février 2025 pour les figures 9 et 10 avant paiements et le 15 mai 2025 pour après paiements) et compilation du MAPAQ.

³ Régions centrales : Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Laval, Mauricie, Montérégie, Montréal et Outaouais.

Figure 10 – Rentabilité des entreprises de grandes cultures des régions périphériques⁴ au Québec par catégories de revenu net, avant et après paiements de programmes, 2014-2022



Source : Base de données du programme Agri-stabilité, La Financière agricole du Québec (données obtenues le 26 février 2025 pour les figures 9 et 10 avant paiements et le 15 mai 2025 pour après paiements) et compilation du MAPAQ.

5.2.2 MARGE BÉNÉFICIAIRE DES FERMES DE CULTURE DE CÉRÉALES ET D'OLÉAGINEUX⁵

En 2023, la marge bénéficiaire⁶ moyenne des fermes du Québec était comparable à celle des fermes de l'Ontario, mais les provinces des Prairies les devançaient.

Tableau 5 – Marge bénéficiaire moyenne des fermes de culture de céréales et d'oléagineux par régions canadiennes⁷, 2015-2023

Région	Moyenne 2015-2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2019-2023	Variation des moyennes (en points de pourcentage)
Québec	22,7 %	20,6 %	23,0 %	26,6 %	25,5 %	22,1 %	23,6 %	4,0
Ontario	19,8 %	19,7 %	22,4 %	25,0 %	24,8 %	23,3 %	23,1 %	16,3
Canada	23,8 %	19,5 %	24,9 %	31,4 %	28,3 %	28,5 %	26,5 %	11,6
Prairies	24,5 %	19,5 %	25,5 %	32,8 %	29,2 %	29,8 %	27,4 %	11,5

Source : Programme des données fiscales agricoles, Statistique Canada (données obtenues le 6 décembre 2024) et compilation du MAPAQ.

5.2.3 TAUX D'ENDETTEMENT DES FERMES DE CULTURE DE CÉRÉALES ET D'OLÉAGINEUX⁸

Le ratio d'endettement des fermes de céréales et d'oléagineux au Québec est resté relativement stable par rapport à la période précédente. À l'échelle canadienne, le ratio d'endettement⁹ des entreprises agricoles en Ontario est inférieur à celui des fermes des autres régions du pays, et plus particulièrement de celles du Québec. En effet, entre 2015 et 2023, le ratio d'endettement en Ontario est resté relativement bas, se maintenant en moyenne à 13,8 %, tandis qu'au Québec, ce taux était en moyenne de 19,2 %. Bien que la valeur moyenne des actifs des fermes de culture de céréales et d'oléagineux soit similaire dans les deux provinces, la différence de taux d'endettement peut être attribuée à une disparité dans la valeur des passifs. En effet, de 2015 à 2023, la valeur moyenne du passif des fermes québécoises s'élevait à 736 614 \$, comparativement à 497 589 \$ pour les fermes ontariennes.

4 Régions périphériques : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Nord-du-Québec et Saguenay-Lac-Saint-Jean.

5 Exploitations agricoles constituées en société, organisations communautaires agricoles dont les revenus totaux d'exploitation s'élèvent à 25 000 \$ ou plus et exploitations agricoles non constituées en société dont les revenus totaux d'exploitation s'élèvent à 10 000 \$ ou plus.

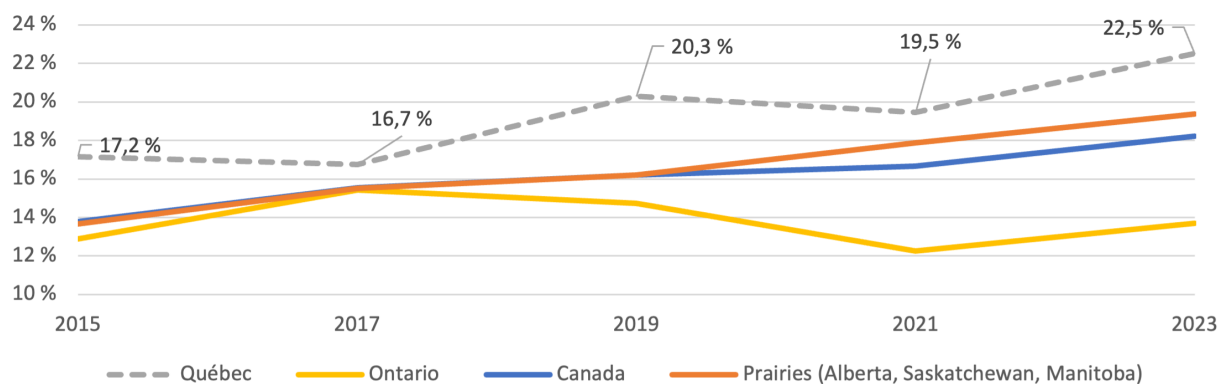
6 La marge bénéficiaire permet d'évaluer la rentabilité globale de l'entreprise en calculant le bénéfice dégagé par l'exploitation en proportion des revenus totaux qu'elle génère.

7 Selon une moyenne pondérée pour la région des Prairies, qui comprend trois provinces (Alberta, Manitoba et Saskatchewan).

8 Exploitations dont le revenu agricole brut est égal ou supérieur à 25 000 \$.

9 Le ratio d'endettement est calculé par la division du passif total par l'actif total. Exprimé en pourcentage, il mesure la dette qui est supportée par l'entreprise.

Figure 11 – Ratio d’endettement des fermes de culture de céréales et d’oléagineux, moyenne par ferme, par régions canadiennes¹⁰, 2015-2023¹¹



Source : Enquête financière sur les fermes, Statistique Canada (données obtenues le 12 mars 2025); compilation du MAPAQ.

5.2.4 SOUTIEN GOUVERNEMENTAL

5.2.4.1 Paiements des programmes de la Financière agricole du Québec

En 2019, des conditions météorologiques défavorables ont conduit à des indemnités supérieures à la moyenne dans le cadre de l’assurance récolte ainsi qu’à une augmentation des paiements dans les programmes de gestion des risques de la FADQ, particulièrement dans le maïs-grain. Comparativement aux années 2015 à 2017, les paiements versés ont augmenté, avec une moyenne annuelle de 12,9 M\$ entre 2018 et 2022 (à l’exception de 2019), contre seulement 3,7 M\$ entre 2015 et 2017. Néanmoins, on observe de 2018 à 2022 une baisse de 12,5 % des paiements totaux, à cause de la réduction de 21,9 % du nombre d’entreprises assurées à l’un ou l’autre des programmes de la FADQ. De plus, le retrait du soya et du maïs-grain des cultures admissibles à l’ASRA en 2016 a eu un effet direct sur le nombre total d’entreprises adhérentes, qui est passé de 16 289 en 2015 à seulement 5 035 en 2022. En ce qui concerne les paiements gouvernementaux pour les quatre programmes Agri, ils se sont établis en moyenne à 45,2 M\$ par année de 2019 à 2022.

Tableau 6 – Soutien gouvernemental aux entreprises de céréales et de protéagineux par programmes de gestion des risques de la Financière agricole du Québec, 2015-2022 (en millions de dollars)

Programme	Moyenne 2014-2018	2018	2019	2020	2021	2022p ¹²	Moyenne 2019-2022	Variation des moyennes
ASRA	42,8	32,4	26,8	6,0	0,0	8,1	10,2	-76,1 %
Assurance récolte	6,2	3,2	54,5	18,6	10,9	18,8	25,7	312,0 %
Agri-investissement	8,3	8,5	8,3	8,7	11,2	10,4	9,6	15,8 %
Agri-Québec	25,5	27,0	28,4	28,4	33,4	33,6	30,9	21,4 %
Agri-stabilité	2,6	1,3	2,8	3,0	0,5	0,7	1,7	-31,8 %
Agri-Québec Plus	1,8	1,8	6,9	3,2	0,5	0,5	2,8	54,3 %
Total	87,2	74,0	127,7	67,9	56,4	72,1	81,0	-7,1 %

Source : Base de données du programme Agri-stabilité, La Financière agricole du Québec (données obtenues le 19 décembre 2024) et compilation du MAPAQ.

¹⁰ Selon une moyenne pondérée pour la région des Prairies, qui comprend trois provinces.

¹¹ L’Enquête financière sur les fermes est produite une fois tous les deux ans.

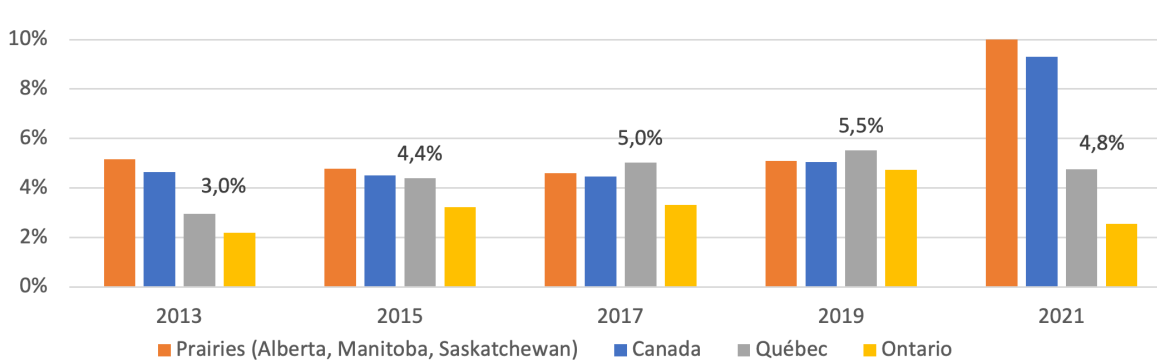
¹² Données prévisionnelles.

5.2.4.2 Soutien gouvernemental accordé aux fermes de culture de céréales et d'oléagineux¹³

Les fermes de culture de céréales et d'oléagineux du Québec ont bénéficié d'un soutien gouvernemental comparable à la moyenne canadienne, en fonction des revenus totaux générés. En moyenne, les entreprises québécoises ont reçu 4,9 % de leurs revenus totaux sous forme d'aide financière entre 2015 et 2023. Cependant, en raison de l'épisode de sécheresse qu'a traversé la région des Prairies en 2021, cette année est peu représentative de la tendance habituelle. Si l'on retire l'année 2021 de l'analyse, le soutien gouvernemental versé aux entreprises des Prairies représentait en moyenne 5,8 % de leurs revenus, tandis que la moyenne canadienne s'élevait à 5,4 %. Les entreprises ontariennes, quant à elles, ont reçu en moyenne moins d'aide financière, ce soutien représentant 3,2 % de leurs revenus totaux générés entre 2015 et 2023.

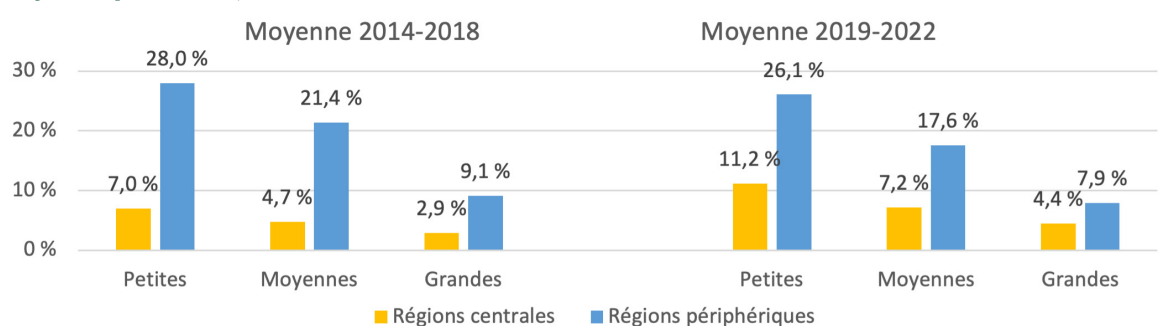
En proportion de leurs revenus bruts, les entreprises de grandes cultures situées dans les régions périphériques du Québec reçoivent davantage de soutien gouvernemental que celles des régions centrales. Cet écart est particulièrement marqué chez les entreprises ayant généré les revenus les plus faibles entre 2019 et 2022. En effet, pour ces dernières, la part des paiements gouvernementaux dans les revenus bruts totaux est plus de deux fois supérieure en région périphérique qu'en région centrale. Cependant, l'écart s'est resserré au cours de la période 2019-2022, car le soutien gouvernemental a augmenté pour les entreprises des régions centrales, tandis qu'il a diminué pour celles des régions périphériques comparativement aux cinq années précédentes.

Figure 12 – Soutien gouvernemental accordé aux fermes de culture de céréales et d'oléagineux, moyenne par ferme, en proportion de leurs revenus totaux, par régions canadiennes¹⁴, 2015-2023¹⁵



Source : Enquête financière sur les fermes, Statistique Canada (données obtenues le 12 mars 2025); compilation du MAPAQ.

Figure 13 – Paiements gouvernementaux déclarés en pourcentage des revenus bruts totaux des entreprises de grandes cultures des régions centrales et périphériques, selon la taille¹⁶ et la région, moyenne par ferme, 2014-2022



Source : Base de données du programme Agri-stabilité, La Financière agricole du Québec (données obtenues le 9 avril 2025) et compilation du MAPAQ.

¹³ Exploitations dont le revenu agricole brut est égal ou supérieur à 25 000 \$.

¹⁴ Selon une moyenne pondérée pour la région des Prairies, qui comprend trois provinces.

¹⁵ L'Enquête financière sur les fermes est produite une fois tous les deux ans.

¹⁶ Petites entreprises : le tiers des entreprises avec le revenu agricole brut le plus faible. Moyenne entreprises : le tiers des entreprises suivantes. Grandes entreprises : le tiers avec le revenu agricole brut le plus élevé.

5.3 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE : RETOMBÉES DE L'INDUSTRIE DES GRAINS AU QUÉBEC

Une contribution de 3,03 G\$ à l'économie québécois et environ 23 000 emplois directs et indirects

En 2023, l'industrie québécoise des grains a généré des retombées économiques totales de 3,03 G\$ et soutenu environ 23 000 emplois, directs et indirects, selon les données du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec. 53 % de chaque dollar de vente dans l'industrie des grains au Québec profite directement à l'économie locale, sous forme de salaires versés aux travailleurs québécois et de revenus pour les entreprises établies au Québec.

Sur ce total, 9 600 emplois étaient directement liés à la filière (4 900 dans la culture de céréales et de plantes oléagineuses, 3 500 dans la transformation des aliments pour animaux, 1 200 dans la mouture de grains). La valeur ajoutée directe générée par ces trois segments atteignait 1,72 G\$.

En plus des effets directs, les activités de la filière stimulent d'autres secteurs de l'économie. Les effets indirects, liés à l'achat de biens et services par les entreprises de la filière, soutenaient 13 400 emplois, notamment dans le transport (ferroviaire et routier), l'électricité, la construction et le commerce de gros, avec une valeur ajoutée de 1,31 G\$.

Tableau 7 – Retombées économiques liées à l'industrie des grains au Québec (M\$), 2023

	Effets directs			Effets indirects	Effets Totaux	Ratio (%)
	Culture	Aliments pour animaux	Mouture			
Main-d'œuvre ¹	4 906	3 556	1 161	13 383	23 006	53 %
Valeur ajoutée	972	479	264	1 312	3 027	
Taxes indirectes	14	4	3	18	39	
Subventions	-129	-	-	-43	-172	
Variation des stocks	-	-	-	38	38	47 %
Importations	-	-	-	2 561	2 561	

1. Emplois équivalents au temps plein.

Source : Modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec; compilation du MAPAQ.

6 RECHERCHE ET INNOVATION

Les faits marquants de la recherche dans le secteur des grains sont les investissements dans la résilience aux changements climatiques, l'essor de l'intelligence artificielle (IA) et du traitement des données massives en tant qu'outils clés. Grâce à l'IA et au traitement des données massives, les chercheurs peuvent analyser des volumes de données environnementales, agronomiques, génétiques de plus en plus vastes, ce qui permet, par exemple, d'accélérer la création de variétés de grains plus résistantes aux stress climatiques et aux pathogènes ou de favoriser la mise en place d'outils d'aide à la décision de plus en plus précis et à des échelles de plus en plus fines.

6.1 ACTEURS DE LA RECHERCHE

La recherche dans le secteur des grains au Québec repose sur l'implication de plusieurs établissements d'enseignement et organismes publics et privés.

6.1.1 ACTEURS PUBLICS

L'implication des acteurs publics se divise en deux paliers : le fédéral, représenté par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), et le provincial, avec le MAPAQ.

À l'échelle fédérale, la gestion publique de la recherche se fait dans les 21 centres de recherche répartis au Canada, dont 4 sont situés au Québec. Pour le secteur des grains, la recherche fédérale est principalement gérée par le Centre de recherche et de développement d'Ottawa, qui œuvre à la création de systèmes de production durables pour les céréales et les oléagineux au Canada.

Toujours à l'échelle fédérale, la Commission canadienne des grains dispose d'un laboratoire de recherche sur les grains et les produits céréaliers à Winnipeg, où elle se concentre sur l'évaluation et l'amélioration de la qualité des grains canadiens, le développement de technologies pour leur salubrité ainsi que l'exploration de nouvelles utilisations et variétés dans le cadre du processus d'enregistrement.

De son côté, depuis 1990, le gouvernement du Québec soutient financièrement plusieurs centres de recherche appliquée et d'expertise, répondant ainsi aux attentes des producteurs et aux besoins du secteur des grains. L'investissement public dans ce domaine est passé de 242 projets pour environ 23 M\$ à 184 projets pour un total de 31,23 M\$, selon les estimations du MAPAQ. Une part importante de cet investissement est dirigée vers le CÉROM, qui joue un rôle central dans la réalisation de projets de recherche et le transfert de connaissances pour ce secteur. L'IRDA est un autre acteur clé du domaine. Les universités Laval et McGill occupent également une place importante dans la recherche fondamentale et appliquée dans les grains.

6.1.2 ACTEURS PRIVÉS

Plusieurs établissements privés sont actifs dans la recherche au Québec, dont Sollio, Semences Prograin, Synagri, Ceresco, Semican et Céréla.

D'autres entreprises multinationales comme Syngenta, Bayer, Corteva et Dow mènent également des recherches dans le secteur des grains. Elles financent notamment la recherche universitaire aux États-Unis et au Canada, en partenariat avec les gouvernements ou d'autres entreprises.

Les producteurs ont pris une initiative structurante en organisant un forum sur les besoins en recherche dans le secteur des grains. Lors de cet événement en 2024, les PGQ ont rassemblé 106 intervenants de tous les maillons de la filière, dont des producteurs venant de diverses régions de la province, afin d'identifier les enjeux de recherche associés aux thèmes prioritaires par le secteur.

6.2 ENJEUX FUTURS

La gestion des données massives et l'intelligence artificielle sont des outils majeurs pour relever les défis futurs du secteur, du point de vue social, économique et environnemental, notamment dans le contexte des changements climatiques. Depuis 2022, CGQ, avec le soutien du MAPAQ, œuvre à améliorer l'utilisation des données dans le secteur des grains, avec pour livrable un plan d'action pour une mutualisation des données en grandes cultures. Le CÉROM les intègre également dans ses projets. Les producteurs adoptent une vision de la recherche intégrant ces technologies, tandis que les acteurs privés s'engagent dans un processus de numérisation et de valorisation des données disponibles. Ces avancées permettront de développer de nouvelles méthodes de production, des cultures et des solutions innovantes, adaptées à des zones géographiques spécifiques, tout en répondant aux enjeux de durabilité et de performance.

Les progrès dans le traitement des données massives, leur partage et leur gouvernance sont essentiels pour construire des solutions visant à améliorer la productivité agricole tout en impliquant tous les maillons de la filière. Au Québec, la collaboration entre la filière, les centres de recherche comme le CÉROM et l'IRDA, les universités, le gouvernement fédéral, les acteurs privés et les producteurs va bien au-delà des projets réalisés. Cette synergie est cruciale pour maximiser l'efficacité des actions entreprises et pour favoriser le développement du secteur. La clé réside dans la mise en place de stratégies communes et dans une collaboration continue, afin de répondre de manière innovante et efficiente aux défis complexes du secteur des grains.

Le lien avec la recherche peut également se renforcer à travers l'accompagnement et des essais directement réalisés à la ferme, favorisant une appropriation concrète et contextualisée des innovations.

7 ENJEUX ET DÉFIS

Le secteur des grains du Québec évolue dans un contexte en constante mutation, où se manifestent des pressions économiques, environnementales et sociales. Au cours des prochaines années, il fera face aux quatre enjeux suivants.

1. Renforcer la concertation et le partage de l'information

Le bon fonctionnement de la chaîne de valeur repose sur une coordination entre les différents maillons que sont les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les centres de recherche et les autres institutions. En l'absence de mécanismes de concertation harmonisés, le développement de solutions collectives peut être freiné, ce qui nuit à l'optimisation des pratiques, à la compétitivité du secteur et à l'ouverture de nouveaux débouchés.

Dans le contexte québécois, cette concertation existe, notamment à travers CGQ, une initiative structurante qui rassemble les acteurs de la filière des grains. Cette organisation joue un rôle central en pilotant des projets stratégiques qui touchent notamment la gestion des données sectorielles, le développement de la filière boulangère locale, l'appui aux cultures émergentes et le développement durable du secteur. Ces démarches démontrent le potentiel d'une collaboration bien structurée pour stimuler l'innovation, renforcer les débouchés locaux et à l'export et soutenir l'autonomie alimentaire du Québec.

La nouvelle planification 2025-2030 vient renforcer cette dynamique en proposant un cadre stratégique pour orienter les travaux collectifs. Les travaux intègrent aussi les enjeux de compétitivité des producteurs dans les démarches de développement, afin de bâtir une filière durable, rentable et résiliente.

Pour aller plus loin, le partage de l'information et des données s'avère essentiel. Une circulation transparente, sécurisée et équitable de ces informations entre les acteurs est essentielle pour améliorer la prise de décision, anticiper les besoins du marché et assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande. Ce principe reste encore à parfaire en vue d'atteindre une efficacité accrue, s'appuyant sur une connaissance partagée des dynamiques de production, de transformation et de consommation. La promotion d'une gouvernance collaborative des données, respectueuse des intérêts de chacun, contribuera à soutenir cette vision de manière tangible et durable.

2. Conserver les sols

Les perspectives pour la compétitivité et la durabilité du secteur des grains reposent de manière fondamentale sur la santé de son principal actif naturel : les sols agricoles. Or, la compaction des sols causée par le passage répété de machinerie lourde, l'érosion par des pratiques culturales inadéquates ou l'absence de couverture végétale ainsi que la baisse de la teneur en matière organique peuvent altérer la pérennité de cet actif.

Ces altérations sont cumulatives et ont des effets importants sur la capacité des sols à remplir leurs fonctions agronomiques et environnementales. Elles limitent la disponibilité de l'eau et des nutriments pour les cultures, réduisent la biodiversité microbienne essentielle au bon fonctionnement biologique et compromettent la résilience des systèmes face aux aléas climatiques. À terme, ces dégradations toucheront directement la productivité, la rentabilité et la durabilité des entreprises du secteur des grains. Toutes ces répercussions sont d'autant plus marquées dans le contexte des changements climatiques.

Dans cette perspective, la santé des sols est stratégique pour le secteur. Elle est placée au cœur des diagnostics et des plans d'action, tant à l'échelle des entreprises que de la filière. Son suivi dans le temps doit être intégré dans les réflexions sur la performance technico-économique et dans les indicateurs d'impact des pratiques agricoles sur la rentabilité et la pérennité des exploitations.

3. Accélérer l'adaptation aux changements climatiques

Face à des conditions climatiques de plus en plus imprévisibles, l'adaptation de la production de grains est devenue incontournable. Il s'agit non seulement de réagir quand des événements extrêmes arrivent, mais aussi de repenser les systèmes de production pour devenir plus résilient et plus sobre en carbone : choix variétaux mieux adaptés, diversification des rotations, amélioration de la gestion de l'eau et des sols, développement d'outils d'aide à la décision intégrant les données climatiques afin d'optimiser l'utilisation des intrants.

Des pratiques agricoles plus durables et économiquement rentables émergent, portées par des producteurs engagés, des conseillers techniques et des centres de recherche soutenus par les gouvernements. Si des efforts significatifs sont déjà en cours, l'un des défis majeurs est de créer une dynamique collective élargie et structurée pour accélérer cette transition. Pour cela, la mise en place d'un plan d'adaptation spécifique au secteur des grains permettrait de rassembler les efforts, de fixer une direction commune, de mieux former les producteurs, de mieux les équiper et de concentrer les moyens là où ils sont les plus utiles.

Enfin, puisque les nombreux acteurs – producteurs, agronomes, organismes publics et privés, coopératives et initiatives collectives – sont sollicités de toutes parts, structurer cette diversité est essentiel pour éviter la dispersion des efforts et renforcer la coordination vers une transition efficace.

4. Faciliter l'accès aux innovations technologiques

Les technologies – agriculture de précision, automatisation, robotisation, outils numériques – offrent un potentiel important pour répondre aux défis climatiques, économiques et de gestion des ressources. Elles permettent une meilleure efficacité, une réduction des intrants et une anticipation des risques.

Cependant, leur adoption reste variable : coût, accès, formation et accompagnement constituent des freins. Pour que la technologie soit une solution et non un obstacle, elle doit être intégrée au quotidien des entreprises agricoles, avec un accompagnement ciblé et accessible.

La mobilisation des centres de recherche comme le CÉROM, des réseaux de transfert de connaissances et des organisations sectorielles est essentielle pour diffuser les innovations et garantir leur appropriation sur le terrain.

COORDINATION ET RÉDACTION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Sous-ministériat au développement durable, territorial et sectoriel
Direction du développement des secteurs agroalimentaires
Damien Chaput, agr.

COLLABORATION À L'ANALYSE, À LA RÉDACTION ET À LA RELECTURE

Sous-ministériat aux politiques bioalimentaires, aux ressources financières et aux investissements
Direction des études et des perspectives économiques
Julius Olatounde, Josée Robitaille, Ricardo Vargas, Félicien Hitayezu
Direction des analyses et des politiques de sécurité du revenu agricole
Pierre Dumoulin, Sabie Roy

Sous-ministériat aux pêches, à l'aquaculture, au commerce, à la transformation et aux relations intergouvernementales

Direction de la transformation bioalimentaire et de la commercialisation
Mathieu Collet-Lafontaine, agr., Édith Côté, Charles-Antoine Légaré, Moez Sellami

Sous-ministériat à la gouvernance, à la performance ministérielle et à l'innovation

Direction du soutien aux partenariats et à l'innovation
Maxime Bastien

Sous-ministériat au développement durable, territorial et sectoriel

Direction régionale du Centre-du-Québec

Isabelle Bernard, agr.
Paméla Magnan-Baril, agr.

Direction du développement des secteurs agroalimentaires

Abdelkader Errajraji, Yvon Forest

Direction de la coordination environnementale et stratégique

Olivier d'Amours, Vanessa Audet-Giroux, Élisabeth Lefrançois, agr, Julianne Mathon-Dufour.

Direction des pratiques agroenvironnementales

Marie-Hélène April, Pascale Cantin, Michel Champagne, agr., Mickael Guillou, agr., Stéphane Martel, Janylène Savard, agr.

Direction de la phytoprotection

Marie-Ève Bérubé, agr.

Direction générale de l'appui à l'agriculture durable

Mustapha Edib, agr.

SOUTIEN TECHNIQUE

Direction du développement des secteurs agroalimentaires

PHOTOGRAPHIES ET CONCEPTION GRAPHIQUE

Direction des communications

RÉVISION LINGUISTIQUE

Bla bla Rédaction
Isabelle Bouchard

RESSOURCE

Sous-ministériat au développement durable, territorial et sectoriel
Direction du développement des secteurs agroalimentaires
Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca

